

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 17^e SÉANCE

1^{re} Séance du Mercredi 19 Octobre 1966.

SOMMAIRE

1. — Nomination d'un membre du conseil supérieur de la Réunion des théâtres lyriques nationaux (p. 3536).
2. — Loi de finances pour 1967 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3536).

Coopération.

MM. Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Davoust, Chamant, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Hauret, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Charbonnel, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération.

MM. Davoust, Jacson, Odru, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération ; Deniau.

* (2 f.)

Etat B.

Titre III. — Adoption du crédit.

Titre IV. — Adoption de la réduction de crédit.

Etat C.

Titre V. — Adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement.

Titre VI. — Adoption de l'autorisation de programme et du crédit de paiement.

Postes et télécommunications.

MM. Souchal, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Marette, ministre des postes et télécommunications ; Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

MM. Boisson, André Halbout, Berger, le ministre des postes et télécommunications, Denis.

Renvol de la suite du débat

3. — Ordre du jour (p. 3555).

PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL SUPERIEUR
DE LA REUNION DES THEATRES LYRIQUES NATIONAUX**

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre du conseil supérieur de la Réunion des théâtres lyriques nationaux, en remplacement de M. Marcenet, démissionnaire.

La candidature de M. Becker a été affichée et publiée.

Elle sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1967 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1967 (n° 2044, 2050).

Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération :

COOPERATION

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III. — + 34.183.018 francs ;
- « Titre IV. — — 37.767.000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisation de programme, 1 million de francs ;
- « Crédit de paiement, 500.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisation de programme, 357 millions de francs ;
- « Crédit de paiement, 114 millions de francs. »

Ce débat a été organisé comme suit :

- Gouvernement, 40 minutes ;
- Commissions, 35 minutes ;
- Groupe de l'U.N.R.U.D.T., 20 minutes ;
- Groupe socialiste, 15 minutes ;
- Groupe du centre démocratique, 10 minutes ;
- Groupe communiste, 10 minutes ;
- Groupe du rassemblement démocratique, 10 minutes ;
- Groupe des républicains indépendants, 5 minutes ;
- Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.U.D.T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. André Voisin, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget qui nous est présenté pour 1967 est en légère diminution par rapport à 1966 : 1 p. 100 environ en ce qui concerne les dépenses ordinaires et 3,5 p. 100 pour les dépenses en capital, c'est-à-dire, en fait, pour les autorisations de programme du fonds d'aide et de coopération.

Cette diminution, qu'accroissent les hausses de certains coûts tels que les traitements et les salaires, traduit la volonté du Gouvernement de maintenir une gestion très rigoureuse des crédits et d'opérer une sélection sévère des projets financés par le F. A. C. J'ajoute aussitôt que cette austérité ne compromet pas l'œuvre entreprise et ne traduit nullement une révision fondamentale de notre politique.

En fait, il s'agit moins de diminuer notre aide que d'adapter les modalités aux progrès accomplis par les Etats, à certaines formules nouvelles moins coûteuses et plus efficaces qui ont été trouvées, enfin à la participation grandissante du fonds européen de développement.

C'est pourquoi je voudrais, à travers l'examen des grandes lignes de ce budget, dresser un bilan sommaire de la législation et esquisser les perspectives qui se dégagent de l'évolution des différents secteurs.

Tout d'abord, les crédits du titre III sont en augmentation de 34.994.690 francs. Plus de la moitié de cette somme résulte d'un simple transfert de crédits provenant du ministère de l'éducation nationale. Le Gouvernement a décidé en effet de placer l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer qui, avec ses cinq cents chercheurs est notre principal institut de recherche fondamentale, sous la tutelle unique du secrétariat d'Etat chargé de la coopération.

Je saisis cette occasion pour souligner, une fois encore, l'importance qu'il faut attacher, indépendamment de la recherche fondamentale, à la recherche appliquée. Or si nous disposons, à cet égard, d'un dispositif très complet, il faut regretter que l'accroissement des subventions allouées à cet organisme — en moyenne 2.500.000 francs par an — permette tout juste de faire face à l'augmentation des salaires et des charges, de sorte qu'il n'a pas été jusqu'à présent possible de développer comme il le faudrait la recherche appliquée.

La quasi-totalité des autres crédits supplémentaires représente l'incidence de l'augmentation des rémunérations des personnels.

A ce sujet, je n'ai pas oublié les nombreuses observations présentées ici sur la situation des anciens administrateurs de la France d'outre-mer et le malaise qui règne dans ce corps depuis de nombreuses années par suite du non-alignement des statuts, des conditions désavantageuses qui ont marqué les intégrations et de l'insuffisance manifeste des avancements dont les intéressés ont bénéficié.

La réussite même de notre politique de coopération fait que le problème du recrutement de nos agents techniques est d'ores et déjà posé. Il est bien évident que le relais doit être trouvé entre les anciens fonctionnaires de la France d'outre-mer, qui ont jusqu'à présent assumé la plus grande part de la tâche, et leurs successeurs.

Les besoins des Etats s'accroissent rapidement tandis que les anciens corps de la France d'outre-mer sont devenus des corps d'extinction et qu'un nombre important a choisi l'intégration dans la fonction publique métropolitaine.

Ce problème est grave et difficile à résoudre.

Les solutions qui sont actuellement envisagées sont empiriques et fragmentaires : recours aux administrations métropolitaines, au secteur privé, aux militaires du contingent.

Votre commission rappelle que ces préoccupations ont fait l'objet d'un récent rapport au Conseil économique et social et souhaite que, dès l'an prochain, le secrétariat d'Etat chargé de la coopération soumette au Gouvernement et, le cas échéant, au Parlement, un projet traitant enfin le problème au fond.

Le reste du titre III est une reconduction.

Je vous dirai un mot de la délégation de Marseille, qui bénéficie, cette année encore, d'une augmentation de ses crédits.

L'activité de cet organisme ne cesse en effet de grandir du fait qu'à ses tâches administratives et sociales — passage des fonctionnaires, transit de certaines marchandises, œuvres de secours — s'est ajoutée la création d'un centre de documentation de plus en plus important avec bibliothèque, foyer pour étudiants, organisation de conférences. Nous nous trouvons là devant un organisme dont l'activité s'est étendue plus ou moins empiriquement et qui fait de plus en plus la preuve de son utilité.

Le titre IV subit un abattement important, de 38 millions de francs, portant intégralement sur le chapitre 41-41 relatif à l'assistance technique et aux subventions d'équilibre.

Je précise tout de suite que l'abattement de 35.500.000 francs, sur un total de crédits de 372 millions consacré à l'assistance technique, se réduit à une opération de trésorerie.

En effet, la contribution des Etats, qui est fixée à 20 p. 100, a été très lente à venir au cours des années précédentes, de sorte que les dépenses ont été intégralement assumées par le budget français. Or, depuis deux ans, les versements des Etats ont commencé, permettant de constituer ainsi une réserve, tandis que le coût moyen de l'assistance technique s'abaissait du fait, notamment, de l'emploi d'éléments du contingent.

Ce sont ces deux faits nouveaux et récents qui permettent une économie assez substantielle sans que notre aide s'en trouve affectée.

Je voudrais maintenant vous exposer les grandes lignes de l'évolution de cette aide au cours des cinq dernières années.

Au 1^{er} janvier 1963, l'effectif s'élevait au total à 8.553 agents, tous civils, dont 3.233 exerçaient dans le seul secteur de l'enseignement. Au 1^{er} janvier 1966, le chiffre était de 9.874 agents, dont 1.369 militaires et 5.551 enseignants.

On constate ainsi la très forte augmentation du nombre des agents employés à des tâches d'enseignement — 2.318 unités, soit un accroissement de 71,6 p. 100 — de telle sorte que ceux-ci représentent actuellement 56 p. 100 des effectifs globaux contre 38 p. 100 en 1962. En revanche, on note une déflation importante — environ 43 p. 100 — dans les trois secteurs de l'administration générale, de la justice et des postes et télécommunications.

Les effectifs du service de santé sont stables et progressent même légèrement depuis 1964. Qu'il me soit permis ici de rendre hommage au corps médical de coopération technique et aux médecins militaires qui accomplissent une œuvre considérable souvent dans des conditions difficiles.

Il m'a paru utile d'indiquer en deux chiffres, étant donné l'importance prise par l'aide à l'enseignement, les résultats obtenus depuis 1962. A cette époque, le total des élèves scolarisés dans les différents Etats s'élevait à 2.400.000 environ. Ce nombre est passé à 3.300.000, soit un accroissement de près de 50 p. 100.

L'effectif des appelés du contingent actuellement de 2.000 est évalué à 2.700 pour 1967.

J'avais insisté l'an dernier sur le grand intérêt que représente à tous égards cette formule, en souhaitant que le recrutement soit effectué de telle manière que les affectations favorisent moins le secteur de l'enseignement. Trop souvent en effet, les candidatures, qui sont nombreuses, sont retenues en fonction du degré d'instruction et non pas des aptitudes professionnelles. Or l'Afrique, si elle a besoin d'enseignants, a autant, sinon davantage, besoin pour le moment d'agents de coopération dans tous les secteurs directement productifs.

Au point de vue quantitatif, il est probable que nous ne pourrions pas dépasser le nombre de 3.000, tant en raison des besoins propres de notre armée que du fait des possibilités limitées d'encadrement. Il conviendrait d'étudier dès à présent comment les vocations que l'on discerne chez les militaires du contingent peuvent être encouragées au retour en métropole et utilisées au mieux dans l'intérêt de la coopération.

Quant à l'affectation par secteurs, les chiffres sont les suivants en ce qui concerne les militaires du contingent : enseignement : 908 ; production et infrastructure : 387 ; tâches administratives et santé : 154.

Je dirai maintenant quelques mots sur les volontaires du progrès qui ne se substituent pas aux techniciens mais qui

comblent le vide existant souvent entre les populations et les cadres supérieurs envoyés au titre de la coopération.

L'expérience, commencée il y a près de deux ans, connaît le plus grand succès, puisque l'effectif atteint actuellement 322 unités et que les Etats ne cessent de solliciter de nouveaux éléments.

M. André Davoust. Me permettez-vous une courte interruption, monsieur le rapporteur spécial ?

M. André Voisin, rapporteur spécial. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Davoust, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Davoust. Je vous remercie, monsieur le rapporteur spécial.

Vous avez parlé de 322 volontaires du progrès, alors que je croyais qu'ils étaient au nombre de 400. D'où vient cette différence ?

Par ailleurs, l'Assemblée serait sans doute heureuse d'obtenir quelques précisions sur cette intéressante initiative.

M. André Voisin, rapporteur spécial. Mon cher collègue, le nombre des volontaires du progrès est actuellement de 322. Le chiffre de base retenu était effectivement de 400, mais nous arrivons au terme de la période de deux ans et les jeunes volontaires qui ont terminé leur contrat rentrent en France.

Un nouveau contingent va partir. Mais présentement nous avons 322 garçons ; 30 jeunes filles assument le rôle d'assistante sociale ou dispensent des cours ménagers, surtout dans les villes.

Avant leur départ, les volontaires du progrès suivent dans la banlieue parisienne, à Linas-Montlhéry, un stage de trois semaines, à l'issue duquel le choix porte sur 70 p. 100 environ des demandes. J'ajoute que le pourcentage des volontaires rapatriés généralement pour cause de maladie est très faible, puisqu'il n'est que de 1 ou 2 p. 100.

En résumé, cette expérience a fort bien réussi et donne d'excellents résultats. La preuve en est que tous les Etats demandent davantage de volontaires du progrès.

M. André Davoust. Je vous remercie de ces précisions.

M. André Voisin, rapporteur spécial. L'évolution de notre assistance technique ne doit pas nous faire oublier que l'un des premiers objectifs de notre politique est l'africanisation progressive des cadres.

Il faut bien dire qu'à cet égard les résultats sont assez peu probants. A l'insuffisance de la formation des cadres locaux, mis trop rapidement en place, s'est ajouté le développement des besoins des services. Cela explique que, dans tous les secteurs, il existe des « seuils » de déflation des effectifs de nos agents au-dessous desquels il est dangereux de descendre.

Cependant, depuis deux ans, il semble que la formation de cadres moyens ait pris un bon tournant, notamment dans le domaine agricole. J'aurais aimé pouvoir vous donner une statistique des résultats obtenus ; elle ne m'a pas été fournie.

J'en viens au deuxième poste du chapitre 41-41 concernant les subventions d'équilibre qui constituent, vous le savez, l'aide purement financière que nous consentons à certains Etats pour équilibrer leur budget. Cette aide est diminuée, cette année encore, de 2.500.000 francs, de sorte qu'elle ne s'élève plus qu'à 44 millions contre 167 millions en 1963.

Je rappelle que la diminution progressive de cette forme d'aide, qui nous a coûté au total 677 millions de francs en quatre ans, avait été souhaitée par l'Assemblée dès la première année de la présente législature. Nous ne pouvons donc que l'approuver.

Cependant, il est bien évident que la situation économique de certains Etats ne leur permet pas et ne leur permettra pas avant longtemps d'assainir leurs finances. Depuis deux ans, j'appelle l'attention du Gouvernement sur le risque de voir les Etats demander au Trésor français, par des avances ou des prêts,

la contrepartie des économies réalisées sur le budget de la coopération. Je ferai aujourd'hui la même remarque d'autant que, d'après les renseignements que j'ai obtenus, il ne serait pas exclu que certains crédits du fonds d'aide et de coopération soient désormais ainsi utilisés.

Cette initiative, monsieur le secrétaire d'Etat, serait désastreuse, car il serait tout de même paradoxal d'assister à une participation croissante du fonds européen de développement et d'autres pays étrangers au développement économique des Etats, tandis qu'une partie de la dotation du F. A. C. servirait à « boucher les trous » budgétaires. J'espère que vous pourrez nous rassurer sur ce point.

J'en viens précisément à l'examen des autorisations de programme et des crédits de paiement accordés au F. A. C.

Vous trouverez dans mon rapport écrit, mes chers collègues, un bilan de l'aide accordée aux différents Etats depuis 1962 par la France d'une part, par les autres pays d'autre part, et les résultats obtenus dans les différents secteurs. Je me borne donc à indiquer que, depuis 1959, le total des crédits engagés par le F. A. C. s'est élevé à 3.640 millions de francs, dont plus de la moitié concerne la production et l'infrastructure.

Pour 1967, le montant des autorisations de programme est de 358 millions de francs au lieu de 371 millions en 1966. Il s'agit donc d'une réduction assez sensible qui prend toute son importance lorsqu'on se rappelle qu'en 1962 et en 1963 les crédits atteignaient 450 millions de francs.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé, comme vous le savez, de stériliser les reliquats existant sur les années 1963 et 1964, ce qui s'est traduit par un abattement de 132 millions de francs sur les prévisions établies à la fin de l'an dernier.

Cette évolution des crédits ne sera évidemment pas sans conséquence sur les conditions d'attribution de notre aide. Les choix devront être encore plus rigoureux que par le passé et s'orienter davantage encore sur les opérations ayant une incidence immédiate sur l'économie du pays.

Je ne veux pas dire que le lien qui existait entre l'effort de planification accompli en grande partie sur notre initiative et, en tout cas, avec notre collaboration et le F. A. C. soit rompu, mais nous sommes sans doute à la limite.

L'augmentation très sensible des crédits de paiement — 395 millions de francs contre 292 millions de francs en 1966 — est due au fait que, comme je l'indiquais déjà l'an dernier, la caisse de coopération économique a progressivement épuisé les reports dont elle disposait par suite du faible montant des crédits de paiement accordés en 1964 et en 1965.

J'indiquais dans mon rapport de l'an dernier que, compte tenu des autorisations de programme engagées, ces crédits devraient s'élever à 440 millions de francs par an. Or ils n'ont atteint respectivement, en 1964 et en 1965, que 300 et 200 millions de francs.

Je précisais également qu'en partant de cette estimation de 440 millions annuels, les reports de la caisse de coopération seraient épuisés au 1^{er} janvier 1967.

Or, les paiements n'ayant pas dépassé 400 millions de francs, il existe un reliquat de 80 millions de francs environ. La dotation de 1967 s'élève à 395 millions de francs; ce reliquat subsistera donc, la diminution des autorisations de programme devant permettre d'éponger ultérieurement l'accumulation des engagements non payés.

Cette remarque met en évidence à quel point ces crédits sont comptés.

Telles sont les grandes lignes de ce budget qui est sans doute le plus austère de tous ceux qui nous sont présentés, mais qui permettra, cependant, de continuer l'œuvre entreprise dans des conditions raisonnables.

Au sujet du rattachement des services de la coopération au ministère des affaires étrangères, la commission considère et l'Assemblée considérera sans doute qu'une meilleure coordination était en effet nécessaire, mais que le secrétariat d'Etat doit conserver une large autonomie de conception, la diplomatie et la coopération relevant de deux optiques différentes.

Sous le bénéfice de ces observations, je vous demande de bien vouloir adopter le budget de la coopération. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Chamant, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Chamant, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, pour la première fois, le budget de la coopération est présenté au Parlement sous l'égide du ministère des affaires étrangères. Il convient de saluer ce qui n'est que la consécration de la réforme des structures gouvernementales réalisée au début du mois de janvier, réforme que votre commission des affaires étrangères, depuis longtemps déjà, avait estimé nécessaire et utile.

Comment se présente aujourd'hui ce budget ? Je me garderai bien de revenir sur les propos que vient de tenir M. Voisin. Il vous a dit que c'était un budget de rigueur. Certes, et, à cet égard, je présenterai trois observations au nom de votre commission.

C'est un budget de rigueur, mais il ne faut pas oublier que l'opinion publique, depuis de nombreuses années, et le Parlement qui reflète cette opinion, n'ont cessé d'insister pour dénoncer ce que certains appelaient « les gaspillages » — ce que j'appelle « les facilités » — avec lesquelles étaient souvent prodigués et dépensés des crédits qui ne correspondaient pas très exactement — c'était du moins notre sentiment — à l'utilisation que nous aurions souhaitée.

Dans ce domaine, d'ailleurs, l'improvisation était inévitable. Au fur et à mesure que les Etats d'Afrique noire ont acquis leur indépendance et que des liens plus ou moins organiques se nouaient entre la puissance colonisatrice et les états colonisés, la définition et la mise au point de ces liens ont soulevé quelques difficultés; il n'est donc pas surprenant que des tâtonnements se soient produits dans une première période. Mais reconnaissons qu'année après année des efforts ont été réalisés au niveau de l'ancien ministère de la coopération, qui se sont concrétisés par une gestion certainement plus rigoureuse et par un emploi plus judicieux des crédits.

Certes, ce budget est austère et le rapprochement de deux chiffres suffit à le démontrer : en 1963, le budget de la coopération, approuvé par votre Assemblée, se montait à 1.117.000 francs; celui que nous vous demandons d'approuver aujourd'hui s'élève à 1.146.000 francs. Vous pouvez ainsi mesurer combien l'effort consenti par la France dans le domaine de la coopération s'est amenuisé durant ces quatre années.

Je suis persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat, — vous l'avez d'ailleurs déclaré devant la commission des affaires étrangères — que cette discipline qui vous a été imposée obligera vos services à gérer plus rationnellement les crédits qui leur sont alloués, mais qu'en tout état de cause toutes actions utiles et efficaces pourront être entreprises. La commission des affaires étrangères a pris acte avec intérêt de cette déclaration.

L'un de nos collègues, M. Mer, je crois, a souhaité que, dans le cadre de la coopération, il ne soit pas fait appel par priorité ou par préférence aux jeunes gens du contingent dont il paraissait craindre l'inexpérience, du moins l'a-t-il affirmé. Je ne partage pas cette crainte. En effet, nous avons voté, il y a quelques mois, le statut définitif des jeunes gens qui servent sous l'égide de la coopération; par la pratique qui s'est développée, nous connaissons les exigences très légitimes au sujet des qualités que l'on entend déceler chez ces jeunes gens. Le niveau de leurs études et leur niveau intellectuel constituent en quelque sorte une garantie contre ce que notre collègue appelait leur « inexpérience ». Il me paraît souhaitable, monsieur le secrétaire d'Etat — comme à la majorité de la commission des affaires étrangères — qu'il soit fait appel de plus en plus fréquemment, pour les tâches de la coopération, aux jeunes gens du contingent répondant aux conditions que vous avez vous-même définies.

Enchaînant d'ailleurs sur cette première observation et renouvelant la question qu'il vous avait posée lors de ce débat précédent, M. Maurice Schumann, président de la commission, vous a demandé si le *numerus clausus* arbitrairement imposé par M. le ministre des armées au sujet des jeunes gens sortis de l'école nationale d'administration et employés au titre de la coopération avait été levé. La commission unanime, après son président, insiste à nouveau auprès de vous — plus modestement par la voix de son rapporteur — pour que ce *numerus clausus* soit levé le plus rapidement possible. En effet, il est inadmissible que des jeunes gens d'une telle qualité, qui ont passé avec succès — je ne vous l'apprendrai pas — l'un des concours les plus difficiles, puissent être envoyés seulement à dose homéopathique dans les Etats qui font appel au concours de la France, alors qu'ils présentent, sur tous les plans, notamment sur celui des

connaissances et sur celui des relations humaines, les garanties nécessaires et qu'ils seront dans ces pays les meilleurs représentants de la France. Nous attachons le plus grand intérêt à la solution de ce problème et nous souhaitons recevoir de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, les apaisements que nous avons sollicités et que nous attendons.

Je conclurai sur une dernière observation.

Le terme de coopération n'est pas nouveau, mais la chose l'est depuis quelques années. Après bien des difficultés dues à des mises au point, à des tâtonnements — je le disais au début de mon intervention — grâce à elle, dans la plupart des Etats du Tiers monde — car il ne faut pas oublier que les Etats d'Afrique noire et la République malgache ne sont pas les seuls à faire appel à la coopération française et que, depuis quelques années, certains pays d'Asie et d'Amérique latine sollicitent le concours de la France sur ce point — la coopération s'affirme de plus en plus comme une forme, comme un élément indispensable de la présence française, je dirai même du prestige de la France à l'extérieur.

C'est dans cet esprit, mes chers collègues, que la commission des affaires étrangères vous demande d'adopter le projet de budget qui vous est soumis. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Hauret, rapporteur pour avis à la commission de la production et des échanges.

M. Robert Hauret, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, comparé à celui qui nous a été présenté l'année dernière, le budget de la coopération pour 1967 présente peu de changements importants, mais se caractérise par le renforcement des tendances observées au cours des années précédentes.

C'est donc un budget relativement stable, monsieur le secrétaire d'Etat, que pour la première fois vous présentez à l'Assemblée nationale.

Les observations de la commission de la production et des échanges sont d'ordre strictement économique. La première d'entre elles concerne la nécessité du soutien et de la stabilisation des cours des produits tropicaux.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. Robert Hauret, rapporteur pour avis. Ce problème joue un rôle très important dans l'évolution économique des Etats africains et malgache car ses conséquences sont capitales au point de vue économique, politique et social.

Dans son précédent avis, votre rapporteur avait souligné que la stabilisation, voire le redressement, des cours des matières premières contribuerait plus que toute autre action au développement économique des pays en voie de développement. La commission de la production s'était félicitée de la position prise en ce sens par la France à Genève, lors de la conférence internationale pour le commerce.

Votre rapporteur insiste auprès du Gouvernement pour qu'il développe inlassablement cette thèse dans les instances internationales et qu'en attendant de les voir triompher il poursuive ses efforts à l'échelon régional.

Le problème se pose d'une manière particulièrement aiguë depuis l'entrée en vigueur de la convention de Yaoundé qui prévoit notamment la disparition, progressive pour certains produits, immédiate pour d'autres, des garanties de prix et d'écoulement accordées par la France à la plupart des pays associés. Il s'agit non seulement des produits de base mais également des produits ayant subi une transformation, ce qui concerne donc aussi les Etats associés ayant déjà procédé à une certaine industrialisation.

Cette question est évidemment directement liée à celle de la stabilisation des cours des principales matières premières produites par les Etats de la Communauté.

Je rappelle que des caisses de stabilisation des prix à la production ont été créées par la France au début de 1955 pour les pays de la zone franc. Ces établissements publics créés pour un produit déterminé, ont pour but de stabiliser le prix d'achat au producteur du produit considéré et d'en faciliter les conditions d'écoulement. Elles ont également vocation à

rechercher l'extension des débouchés, l'application des mesures propres à améliorer la qualité du produit et l'exécution du programme de développement et d'amélioration des cultures.

Cet effort louable a-t-il donné de bons résultats ?

Pour l'apprécier, on doit distinguer, à l'intérieur du groupe des matières premières agricoles, le cas des produits commercialisés sur des marchés organisés, tels que le café, la banane, les arachides et ceux dont la commercialisation subit directement le contre-coup de la fluctuation de la loi de l'offre et de la demande.

La vanille doit être citée en premier lieu, car Madagascar en a pratiquement le monopole. Un accord a été signé entre les producteurs de l'océan indien qui prévoyait une limitation des ventes, ce qui a permis de limiter la chute des cours constatée depuis plusieurs années. Dans un passé récent, les variations de prix allaient de 5 à 30 dollars le kilogramme FOB, alors qu'actuellement le prix enregistré est de 10,2 dollars.

Pour le café — il est intéressant de le signaler à l'Assemblée — l'Afrique occupe désormais une place de plus en plus grande sur le marché mondial — 8 p. 100 en 1938, 27 p. 100 en 1965 — alors que le volume des échanges mondiaux a atteint le chiffre considérable de 3.200.000 tonnes pour la période 1960-1965.

C'est en septembre 1962 qu'un accord à long terme, valable pour cinq ans, a été conclu entre les gouvernements de 54 pays importateurs et exportateurs. Cette procédure, incontestablement, a permis d'éviter certaines fluctuations en baisse sur le marché du café, sans toutefois supprimer totalement les chutes ou les baisses prévisibles.

Pour le cacao, il n'a pas été possible de parvenir à un accord, en particulier à cause des positions divergentes des Etats producteurs sur le niveau de prix à partir duquel devrait intervenir l'action régulatrice d'un stock de réserves à l'échelle mondiale.

Depuis 1954, date à laquelle les cours du cacao ont atteint un maximum, on a assisté, d'abord, à un effondrement massif des cours et, ensuite, à une relative stagnation, mais la tendance générale est en ce moment à la baisse.

En matière de sucre, le problème est plus simple, dans la mesure où l'organisation française du marché du sucre créée en 1953 a été étendue, jusqu'en juillet 1965, aux pays africains et malgache de la zone franc.

Depuis juin 1966, les Etats de l'O.C.A.M., y compris le Congo-Kinshasa et le Ruanda-Urundi, ont créé une organisation du marché du sucre qui a dû entrer en vigueur le 1^{er} octobre dernier, ce qui assure aux pays membres producteurs de sucre un prix sensiblement égal à celui que leur assurait le système antérieur.

Trois pays, la Côte-d'Ivoire, le Cameroun et Madagascar, ont exporté en 1965 environ 200.000 tonnes de bananes, dont 125.000 seulement ont trouvé un débouché à des prix préférentiels sur le marché français, le reste ayant été placé sur les marchés européens, principalement en Italie ; l'écart enregistré entre ces deux catégories de prix se situe entre 10 et 30 p. 100 selon les périodes.

Il est évident que le développement de la production de la banane pour les Etats africains et malgache de la zone franc posera, dans un très proche avenir, un problème de débouchés très grave.

Pour les arachides, la France accorde aux Etats africains de la zone franc une garantie de débouchés et de prix, mais la prochaine campagne sera la dernière à laquelle s'appliquera ce soutien puisqu'un règlement portant sur les oléagineux doit être mis en place par la Communauté économique européenne d'ici le 1^{er} juillet 1967.

La vente des arachides africaines au cours mondial aura certainement pour effet de diminuer les recettes des pays africains, le prix d'achat actuel payé par la France étant de 97 francs le quintal contre 90 francs au cours mondial.

Enfin, citons le cas du coton. Les Etats-Unis occupent sur son marché une position privilégiée et l'importance des stocks dont ils disposent laisse prévoir une baisse des cours dans un proche avenir, baisse déjà constatée depuis le début de cette année.

Telle est, mesdames, messieurs, très rapidement esquissée, la situation économique pour chacune des grandes productions agri-

coles africaines. Il n'était certainement pas inutile de l'évoquer à cette tribune.

Mes chers collègues, vous connaissez par expérience l'importance que le producteur français accorde au prix de ses denrées ; vous pouvez imaginer facilement qu'il en est de même pour le producteur africain. Or le tableau que je viens de brosser devant vous n'est pas sans présenter de lourdes menaces pour ces producteurs, malgré les efforts très louables déployés pour soutenir les prix. Ces Etats étant pratiquement tous essentiellement à vocation agricole, la continuation de cette situation risque de compromettre leur développement.

Dans cette perspective, une attention particulière doit être portée aux matières premières minérales, car ces produits, le pétrole ou le fer, par exemple, sont exploités par des filiales de firmes étrangères au pays en vue d'assurer l'approvisionnement d'usines situées, soit en Afrique, soit en Europe, voire même en Amérique. En comparant le taux d'accroissement annuel moyen du produit national brut depuis 1958 — je l'ai indiqué dans mon rapport — vous constaterez que la progression atteint de 11,9 à 14,4 p. 100 pour certains Etats, notamment pour la Côte-d'Ivoire, le Gabon et la Mauritanie, pays producteurs de matières premières minérales, alors que le taux d'accroissement varie seulement de 3 à 7 p. 100 pour tous les autres pays à vocation agricole.

C'est pourquoi, sans entrer dans le détail des crédits — cette étude est du ressort de M. Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances — la commission de la production et des échanges a approuvé l'augmentation importante de la dotation accordée à l'O. R. S. T. O. M., dans la mesure où cet office pourra stimuler, orienter et provoquer les réformes de structure indispensables.

Ma seconde observation concerne les militaires du contingent. Au cours de l'examen des budgets de 1965 et de 1966, la commission de la production et des échanges s'est particulièrement intéressée à une expérience en cours : l'emploi de militaires du contingent à des tâches de coopération dans les Etats africains et malgache. La plupart de ces militaires sont des enseignants qui commencent leur carrière. La commission tient à rendre un vibrant hommage à leur enthousiasme et à leur dynamisme dont votre rapporteur peut d'ailleurs témoigner personnellement.

An 1^{er} juillet 1966, 1.971 militaires du contingent servaient au titre de l'assistance technique, dont 546 hors budget coopération. Sur ce total, les deux tiers travaillaient dans le secteur de l'enseignement, dont 422 pour l'enseignement privé.

La commission de la production et des échanges a approuvé unanimement le développement donné à cette forme de coopération qui a, entre autres, l'avantage non négligeable de susciter, chez les jeunes appelés des vocations durables pour la coopération technique en Afrique. Elle a de même encouragé le développement des « volontaires du progrès » dont le rôle d'animation rurale est absolument évident.

En conclusion, votre rapporteur appelle votre attention sur un point souvent ignoré, celui du nombre des Français établis dans les pays de la Communauté africaine et malgache.

En effet, les Français établis dans ces pays sont au nombre de 158.587, soit 60.000 en République malgache, 23.000 en Côte-d'Ivoire et 25.000 au Sénégal.

En ce qui concerne par ailleurs les citoyens originaires des Etats africains et malgache vivant en France, il est assez difficile d'établir une statistique, mais leur nombre semble s'établir autour de 20.000.

Ce problème des travailleurs africains et malgaches en France ne peut être passé sous silence, car les conditions d'accueil et de séjour qui leur sont faites ne sont pas toujours les meilleures, ainsi que l'a d'ailleurs remarqué ces jours derniers M. le ministre du travail du Mali de passage à Paris.

Bien que ce problème, monsieur le secrétaire d'Etat, ne soit pas du ressort de votre ministère, la commission a cru devoir vous le signaler. Il rejoint d'ailleurs une de mes préoccupations puisque le 27 mai dernier, à cette tribune, j'avais l'occasion de dire, lors de la discussion d'une question orale sur l'immigration, qu'il n'est pas possible de pratiquer une politique de l'immigration satisfaisante en n'habituant à considérer que les travaux pénibles ou grossiers, les métiers salissants ou déplaçants ne sont plus pour les Français, mais doivent être en fait réservés à certains étrangers.

La commission de la production et des échanges demande qu'une solution humaine soit trouvée à ce problème et qu'un accueil et des conditions de vie satisfaisants soient prévus à l'intention des travailleurs africains contraints à venir chercher du travail en France par suite de la situation économique de leur pays.

Monsieur le secrétaire d'Etat, après avoir présenté ces quelques remarques et observations, je pense que je ne puis qu'inciter mes collègues à voter le budget de la coopération qui nous est soumis. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Jean Charbonnel, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération. Monsieur le président, mesdames, messieurs, après les très remarquables rapports de MM. Voisin, Chantant et Hauret, il ne me sera pas nécessaire d'analyser en détail le budget pour 1967 du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération.

Je voudrais, aussitôt après avoir rappelé brièvement les caractéristiques essentielles du document budgétaire qui vous est proposé, dresser un bilan aussi complet que possible des actions que nous poursuivons et vous indiquer quelles sont, devant les problèmes qui se posent à nous chaque jour, les principales orientations de la politique que nous entendons mener pour donner à notre aide et à notre coopération toute l'efficacité souhaitable.

Comme l'ont constaté objectivement MM. les rapporteurs, le projet de budget de mon secrétariat d'Etat est, en effet, en légère diminution par rapport au budget de 1966 du ministère de la coopération. Mais cette contraction demeure minime : 1 p. 100 pour les dépenses ordinaires, 3,5 p. 100 pour les dépenses en capital ou autorisations de programme.

Sans doute est-elle un peu plus importante en valeur relative si l'on tient compte des hausses de prix et de l'augmentation des traitements et salaires. Mais elle reste, au total, très faible. C'est pourquoi — et je me permets d'appeler immédiatement votre attention sur ce point — cette diminution qui est plutôt une stabilisation de nos crédits, n'entraînera — je m'en porte garant — ni une révision déclinante de la politique française de coopération, ni une remise en cause de la priorité à l'Afrique qui demeure, pour les raisons historiques et affectives que vous connaissez, un des principes fondamentaux de notre politique d'aide au tiers monde, ni une réduction de l'efficacité de notre aide.

Certes — il ne faut pas se le dissimuler — nous serons amenés à faire des économies, à distinguer l'indispensable et le nécessaire de ce qui est simplement utile, à accroître encore la rigueur de notre gestion, à sélectionner avec une sévérité particulière les projets confiés au financement du fonds d'aide et de coopération. Certes, comme l'ont souligné vos rapporteurs, nous avons atteint, en ce qui concerne les crédits affectés à l'aide aux pays africains et malgache, un palier, un seuil au-dessous duquel il serait difficile de descendre sans échapper à une révision profonde de la politique française de coopération. Mais tel qu'il vous est présenté aujourd'hui, ce budget permet d'assurer la parfaite continuité de cette politique.

Mesdames, messieurs, je n'examinerai pas dans le détail les dotations inscrites aux différents titres et chapitres, puisque tous les éclaircissements nécessaires vous ont déjà été donnés par vos rapporteurs. Je veux seulement insister sur un certain nombre de points qui me paraissent essentiels.

En ce qui concerne le titre III tout d'abord, je vous rappelle que les dotations sont, cette année, stabilisées. L'accroissement constaté s'explique, en effet, par deux causes principales : d'une part, un transfert de crédits provenant du ministère de l'éducation nationale, car il a été jugé utile, pour clarifier la présentation budgétaire, de regrouper au budget de mon département la totalité des subventions allouées à l'office de recherche scientifique et technique d'outre-mer ; d'autre part, la hausse des traitements et salaires qui concerne aussi bien le personnel de l'administration centrale et des services en dépendant directement que celui des organismes de coopération technique et des instituts de recherche.

Je n'insisterai guère davantage sur le titre IV. Comme l'a souligné M. Voisin, la réduction de 35 millions de francs des

dotations du chapitre 41-41 n'aura pas, cette année, d'incidence défavorable et il sera possible de maintenir le volume et le niveau de l'assistance technique en personnel.

En premier lieu, en effet, l'utilisation accrue des jeunes du contingent permettra de réduire en partie le coût unitaire de l'assistance technique ; en second lieu et surtout, il sera possible, au cours de l'année 1967, de compléter les dotations budgétaires en faisant appel au reste à recouvrer sur les contributions des Etats pour les exercices 1964 et 1965.

En ce qui concerne les concours financiers prévus par l'article 2 du même chapitre, je signalerai seulement que leur nouvelle diminution s'inscrit dans la ligne de la politique suivie depuis plusieurs années par ce département et souhaitée par votre Assemblée, qui a conduit à une réduction progressive des subventions budgétaires.

Il ne faut pas se dissimuler cependant que le maintien dans d'aussi étroites limites de ces concours financiers rendra indispensables de difficiles efforts de gestion de la part des gouvernements africains et une vigilance constante des services français et que l'aide apportée par mon département devra être étroitement coordonnée avec celle accordée par ailleurs et notamment par le Trésor sans, bien entendu, que le fonds d'aide et de coopération intervienne sous la forme que redoute à très juste titre M. Voisin, car on ne saurait attendre la solution des problèmes du court terme d'une stérilisation des espoirs de développement que représente l'investissement. Aussi, je retiens la suggestion de M. Voisin du réemploi en Afrique du montant des remboursements au titre des dettes F. I. D. E. S.

Pour ma part, j'entends veiller à ce que, conformément au vœu de votre commission des finances, les crédits prévus au titre de cet article ne soient pas versés sous la forme d'une subvention globale et indifférenciée dont l'utilisation serait difficilement contrôlable, mais, au contraire, sous la forme de contributions affectées à des dépenses précises, selon des conventions dont l'exécution sera strictement contrôlée.

Quant aux crédits d'investissement prévus au titre VI, ils sont en réduction légère pour les autorisations de programme et, par contre, en augmentation pour les crédits de paiement. Comme M. Voisin, nous pensons que la diminution des autorisations de programme n'entraînera pas de conséquences graves dans la mesure où un choix des opérations encore plus rigoureux que par le passé pourra être opéré.

Quant à l'augmentation des crédits de paiement, elle traduit simplement l'épuisement de la trésorerie du F. A. C. Les dotations très faibles accordées, en effet, les années passées tenaient compte de reports importants de crédits de paiement non effectivement consommés.

La situation est aujourd'hui profondément différente. Les reliquats étant partiellement épuisés, il devient indispensable d'augmenter à nouveau les crédits de paiement pour faire face à l'exécution des projets acceptés par le comité directeur du fonds d'aide et de coopération.

Telles sont, mesdames, messieurs, les caractéristiques essentielles du budget de la coopération pour 1967. Comme vous le voyez, et comme vous l'ont dit vos rapporteurs, c'est un budget d'austérité. Ce n'est pas un budget de pénurie. Mais il nous contraint, dans la poursuite des actions entreprises, à une gestion sévère et stricte. Il nous amène aussi, pour faire face avec des moyens stabilisés à des problèmes complexes, variés et souvent imprévisibles, à prévoir certaines réorientations, certains aménagements dans notre politique de coopération, dont je souhaiterais maintenant dresser un rapide bilan pour votre Assemblée.

Les actions menées depuis plusieurs années, et qui ont fait la preuve de leur efficacité, se sont poursuivies et intensifiées. C'est là, mesdames, messieurs, notre objectif premier. Elles le seront dans la lettre, mais aussi dans l'esprit. Car, s'il est un point qui, après quelques mois passés à la tête de ce département, me paraît absolument certain, c'est que, depuis six ans, la France a mis au point, de façon empirique et par une série d'ajustements successifs, un type d'aide originale bien adaptée, je crois, aux besoins des Etats africains et malgache, mais qui revêt à maints égards une valeur d'exemple dans la définition d'une véritable politique d'aide au tiers monde.

Ce type d'aide, vous en connaissez les principes, les objectifs, les modalités. Je me contenterai de vous en rappeler les traits essentiels.

Il s'agit, vous le savez, d'une aide globale, c'est-à-dire portant sur tous les secteurs de la vie des Etats bénéficiaires. Il s'agit d'une aide intégrée, c'est-à-dire concentrant tous les moyens disponibles dans le cadre d'opérations d'ensemble. Il s'agit enfin d'une aide concertée et non octroyée, c'est-à-dire qu'elle est la fruit d'un dialogue constant avec nos partenaires.

L'esprit d'une telle politique sera, si vous êtes d'accord, mesdames, messieurs, maintenu et même développé dans toute la mesure du possible.

Mais l'action de coopération sera également poursuivie dans le détail des objectifs qu'elle s'assigne.

En ce qui concerne tout d'abord l'assistance technique en personnel dans les secteurs autres que ceux de l'enseignement, notre action devrait revêtir dans les prochains mois trois aspects essentiels.

La déflation des effectifs, liée à l'africanisation des cadres, constituait pour nous, je vous le rappelle, le premier des impératifs. Un effort important a été entrepris à cet effet puisque de 5.320 agents au 1^{er} janvier 1962, nous sommes passés à 4.362 au 1^{er} juillet 1966.

On observe, cependant — et c'est bien exact — une pause depuis 1965. Les raisons de cet état de choses sont évidentes.

C'est d'abord que la diminution des effectifs s'est effectuée moins vite qu'on l'avait pensé en raison des difficultés de la relève, liée elle-même à l'insuffisance du rythme de formation des cadres nationaux. Cette situation résulte aussi de la naissance de besoins nouveaux en hommes, conséquence du développement réel de certains Etats.

C'est ensuite que le rythme de déflation ne pouvait se poursuivre sans compromettre l'efficacité de notre dispositif, tant il est vrai que dans la plupart des secteurs, comme l'a très justement dit le rapporteur de la commission des finances, le seuil minimum était en-deça duquel des actions d'une importance fondamentale auraient dû être abandonnées.

Aussi, pour amener les Etats à adopter une politique véritablement sélective des emplois d'assistance technique, mon département a-t-il été amené à prévoir la mise en place de ce qu'on pourrait appeler un stabilisateur automatique des effectifs. C'est le système dit de la globalisation, déjà appliqué par la Côte-d'Ivoire et qui pourrait être progressivement étendu à d'autres pays.

Le montant de la participation financière française aux charges d'assistance technique est alors plafonné à un certain total. Les charges supplémentaires résultant soit d'une augmentation des demandes des Etats, soit d'une augmentation du coût des assistances techniques, liée par exemple à la montée des prix dans ces Etats, ne sont plus à la charge de la France mais à celle des Etats.

Pour efficace qu'il soit, ce système ne peut toutefois, mesdames, messieurs, être généralisé. Il ne peut être étendu notamment — vous en serez, je pense, bien d'accord — à des Etats dont les ressources financières sont encore insuffisantes pour supporter des charges nouvelles trop lourdes.

Cette politique de stabilisation doit donc être combinée avec un rajeunissement des cadres permettant de réduire le coût de l'assistance technique.

Le rajeunissement des cadres de l'assistance technique constitue ainsi le second objectif que mon département s'efforce maintenant d'atteindre. Il répond, non seulement à un impératif d'ordre budgétaire évident, mais aussi à un impératif d'ordre pratique — la disparition des corps spécialisés de la France d'outre-mer — et même d'ordre psychologique — la nécessité de déloger les nouveaux cadres d'assistance technique de toute empreinte rappelant avec trop d'insistance le passé colonial.

Cette politique de rajeunissement a revêtu jusqu'à présent un double aspect : un aspect négatif avec l'établissement d'une limite d'âge, un aspect positif avec l'appel aux jeunes du contingent.

Je ne reviendrai pas devant vous, mesdames, messieurs, sur l'intérêt que présente l'utilisation de ces jeunes gens pour la coopération technique. Il est indiscutable que leur apport a été fondamental. Il a, non seulement représenté une ressource de complément indispensable, mais aussi contribué à un renouvellement de l'esprit et des méthodes de l'assistance technique.

C'est pourquoi je donne bien volontiers à M. Chamant l'assurance que j'interviendrai à nouveau auprès de M. le ministre des armées et même de M. le Premier ministre pour que soit levé, notamment dans le secteur qu'il a signalé, un *numerus clausus* profondément regrettable. (Applaudissements.)

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires étrangères et **M. Jean Chamant**, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération. Une formation particulière des agents d'assistance technique constitue, enfin, le troisième impératif de notre action.

Avec l'appel aux jeunes du contingent, un effort considérable pour la formation des agents partant en Afrique pour la première fois est devenu indispensable. Mais il s'est également révélé nécessaire d'entreprendre un recyclage systématique des cadres plus expérimentés. L'action entreprise dans ce domaine sera donc poursuivie et intensifiée. Mais, pour être poursuivie et développée, il importe qu'elle ne soit plus considérée comme une tâche accessoire et que les assistants techniques, dont la spécialisation pour l'outre-mer s'avère indispensable, puissent être pris financièrement en charge pendant leur période de formation.

Dans le secteur de l'enseignement, les efforts accomplis ou à entreprendre revêtent une importance prioritaire qui ne vous échappe point.

De leur réussite dépendent, en effet, cette promotion des élites et cette mutation des mentalités, sans lesquelles il n'est pas de développement possible.

Leur succès est également la condition nécessaire pour que la connaissance du français ne demeure pas superficielle, pour que le français atteigne ce seuil d'irréversibilité qui lui permette de devenir une langue d'expression généralisée utilisée effectivement par l'ensemble des populations, pour qu'enfin se crée et d'abord dans les faits une véritable communauté francophone.

L'effort a porté, au cours des années récentes, et notamment au cours de l'année scolaire 1965-1966, sur ce que l'on pourrait appeler une intégration de l'enseignement dans le développement des Etats. C'est dire d'abord qu'on s'est efforcé de limiter l'explosion scolaire et universitaire pour éviter que les dépenses d'éducation ne pèsent trop lourdement sur les budgets des Etats.

C'est dire ensuite qu'on a recherché une adaptation systématique des modes d'enseignement aux besoins réels des Etats, de telle sorte que le nombre de cadres formés corresponde aux nécessités et que l'enseignement constitue, pour les masses surtout rurales, un véritable facteur de progrès et non de déracinement.

Notre aide s'est adaptée à ces impératifs. L'accroissement d'effectif des enseignants de coopération technique d'ailleurs relativement modeste, d'environ 5 p. 100, correspond à un début de retrait au niveau du premier cycle du second degré, à un renforcement au niveau du second cycle et, surtout, à la mise en place d'un dispositif pour la reprise en main, sur le plan de la qualité, de l'enseignement primaire.

C'est ainsi que les équipes pédagogiques qui n'avaient été installées qu'à titre expérimental à la rentrée d'octobre 1965, ont été, à la rentrée d'octobre 1966, implantées dans la moitié des Etats.

De même un gros effort a été fait pour doter du personnel spécialisé nécessaire les centres de recherche et d'action pédagogique qui se créent progressivement dans chacun des Etats et qui ont à la fois une tâche de recyclage des maîtres et d'adaptation des méthodes.

Sur le fond, l'action entreprise a eu comme objectif essentiel une véritable réforme comportant une transformation radicale du contenu même de l'enseignement, de ses structures et de ses méthodes. Les études déjà faites et les expériences déjà menées seront approfondies en 1967. Elles porteront, d'abord, sur l'enseignement primaire qu'on s'efforcera de ruraliser afin d'éveiller les masses au développement sans les couper de leur milieu d'origine ; ensuite, sur le premier cycle de l'enseignement secondaire, par un renforcement des connaissances linguistiques de base, condition de l'enracinement de la langue française, et par la mise en place d'un enseignement technologique élémentaire

préparant utilement aux formations professionnelles avec lesquelles des passerelles seront établies à divers niveaux, afin d'éviter que l'enseignement secondaire ne débouche systématiquement sur le baccalauréat dans des pays qui manquent cruellement, vous l'avez remarqué, messieurs, de techniciens et de cadres moyens ; sur l'enseignement supérieur, enfin, dont les programmes seront adaptés pour qu'ils remplissent des tâches spécifiques dans un esprit spécifiquement africain, tout en demeurant, comme le souhaitent les Africains et comme c'est leur intérêt, étroitement lié à l'enseignement supérieur français.

Je serai beaucoup plus bref sur les efforts entrepris par mon département pour améliorer la formation des cadres africains et malgaches.

Vous en connaissez les orientations essentielles : priorité accordée à la formation sur place, qui a conduit à limiter le nombre de bourses d'études et de stages en France même et à développer, au contraire, les bourses données dans les universités africaines ; création, avec notre appui, d'établissements de formation adaptés dans leurs structures et leurs méthodes aux besoins africains ; enfin, aide accordée pour la mise en place de structures permanentes ayant pour tâche de satisfaire quantitativement et qualitativement les besoins en cadres de chaque Etat.

J'évoquerai seulement les actions éducatives de masse qui constituent le prolongement nécessaire de l'enseignement. Elles revêtent, vous le savez, des formes très diverses. Je pense aux actions d'animation rurale menées par des organismes spécialisés, aux campagnes d'alphabétisation menées avec notre appui ou celui des organisations internationales. Je pense aussi aux interventions de ces volontaires du progrès dont le nombre, à la fin de 1966, doit s'élever à 400 environ et qui, vivant près des paysans noirs, peuvent plus facilement que les assistants techniques de niveau élevé, diffuser utilement certaines techniques de nature simple et contribuer ainsi, souvent de manière capitale, à l'évolution des méthodes et des esprits dans le milieu rural.

Je pense, enfin, à l'utilisation à une large échelle de ces moyens précieux d'éducation de masse que constituent la radio, le cinéma, la télévision ; mais, quelle que soit la forme qu'elles revêtent, de telles actions doivent, à l'évidence, être développées.

On aperçoit cependant plus clairement aujourd'hui les conditions dans lesquelles elles peuvent se révéler pleinement efficaces. Elles ne sauraient, en effet, être regardées comme une fin en soi. Mais elles doivent être toujours intégrées dans les opérations de développement, en touchant en priorité les adolescents et les jeunes adultes.

Ainsi l'action des volontaires du progrès n'obtient de véritables résultats que là où les volontaires se trouvent associés à des opérations d'animation en cours de réalisation.

C'est donc vers des actions géographiquement limitées peut-être, mais concentrées et massives, que nous entendons de plus en plus nous orienter. En conjuguant, dans les mêmes régions, la mise en place d'un encadrement suffisant, la ruralisation de l'enseignement, l'implantation de centres ruraux, l'animation rurale, l'alphabétisation des adultes, l'installation d'équipes de volontaires du progrès, nous pouvons espérer donner à ces régions, même si au début ces équipes ne sont pas nombreuses, une impulsion décisive qui les transforme en véritables pôles de croissance.

L'aide culturelle rejoint ainsi, mesdames, messieurs, l'aide économique et c'est le même souci de libéralisme qui inspire les efforts entrepris pour moderniser la production rurale et contribuer au développement industriel dans les Etats africains et malgache.

Il ne peut être question, dans le cadre de cet exposé, de dresser un bilan complet des actions menées par le fonds d'aide et de coopération. Je voudrais seulement, mesdames, messieurs, vous en indiquer quelques aspects essentiels.

Depuis plusieurs années déjà, nous nous efforçons de concentrer notre aide sur les opérations dites productives ou qui ont, en tout cas, un effet immédiat sur le développement. J'entends poursuivre dans cette voie. Sans doute faut-il dans ce domaine se garder de tout dogmatisme. Je sais bien en effet qu'ouvrir un port, prolonger une voie ferrée, goudronner un axe routier pour relier deux centres importants, créer un établissement de formation, tout cela représente des opérations productives. Mais il n'en demeure pas moins nécessaire de limiter les

investissements concernant les transports, la santé, l'enseignement, en retenant en priorité les projets liés au développement, de réduire au strict nécessaire le volume des études, de stabiliser les ressources affectées à la recherche, pour consacrer la plus grande partie des crédits aux actions directement productives qui peuvent avoir une incidence rapide sur l'élévation du niveau de vie des masses africaines, ce qui amène, bien entendu, à choisir les points d'impact assurant à l'aide sa plus grande efficacité, à opérer un choix plus strict des zones d'intervention, en se concentrant là aussi sur les régions qui offrent les plus grandes chances de réussite et dans lesquelles pourront se créer, à l'issue d'un délai raisonnable, des zones de prospérité peu à peu dégagées du besoin d'une aide extérieure.

Une seconde caractéristique de notre action en matière économique, qui apparaît aujourd'hui comme un impératif majeur, est la recherche d'une coordination accrue de l'action des bureaux d'étude, des sociétés d'intervention, des instituts de recherches.

Il s'agit d'abord, et nous nous y employons chaque jour, d'obtenir une liaison plus étroite entre la recherche et la production. La recherche appliquée doit en effet apporter, systématiquement, aux services techniques nationaux et aux sociétés françaises d'intervention des résultats directement exploitables.

Les activités de recherche fondamentale de l'O. R. S. T. O. M. devront elles-mêmes être réorientées dans cette optique et je compte profiter à cet égard des facilités qu'offre la mise de cet organisme sous la tutelle unique de mon département.

Il s'agit ensuite de veiller, par une tutelle plus active, à une coordination accrue de l'action des différents instituts de recherches des diverses sociétés d'intervention. Un comité spécialisé fonctionne déjà à cet effet. J'attache une importance décisive à ses travaux. Si le regroupement d'organismes opérant dans le même secteur se révèle nécessaire je n'hésiterai pas — et j'espère obtenir votre accord, mesdames, messieurs — à le proposer.

Un troisième point mérite d'être souligné.

Bien qu'elle soit à l'heure actuelle essentiellement tournée vers la modernisation de la production rurale, notre aide économique doit, par l'intervention de formules et de techniques nouvelles, développer au maximum toutes les possibilités d'industrialisation des Etats. Certes, l'industrialisation ne doit pas être considérée en Afrique comme une panacée. Dans des pays où l'activité agricole est encore prédominante, ce serait même une illusion dangereuse de penser qu'elle puisse partout et rapidement apporter des solutions aux problèmes du développement. Même dans les pays les plus favorisés, elle ne peut être que progressive, car les possibilités de financement sont limitées et, vous le savez, les marchés encore étroits.

Mais il serait également dangereux d'oublier que le développement industriel dans la mesure même où il crée, par le jeu des amortissements et des réinvestissements, un processus d'accumulation du capital, dans la mesure aussi où il assure la valorisation des productions agricoles, sera sans nul doute à plus ou moins long terme un élément décisif pour le « décollage » de l'économie africaine.

L'action du fonds d'aide et de coopération dans ce domaine a été importante et je compte l'intensifier encore en développant des mécanismes financiers originaux destinés à favoriser les investissements des industriels français : fourniture d'assistance technique de démarrage, participation aux études, participation même au capital, en élargissant aussi les facilités consenties aux investisseurs, comme la location de matériel industriel, la construction et la location de bâtiments industriels; enfin, en développant de nouvelles formes de coopération industrielles adaptées aux besoins des promoteurs nationaux privés ou publics.

En échange de la fourniture de matériels réservés à l'industrie, l'économie française apporterait alors l'assistance technique de ses industriels, des crédits à long terme, à faible taux d'intérêt, une aide à la formation.

M. André Voisin, rapporteur spécial. Puis-je vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération. Volontiers, monsieur le rapporteur.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Voisin, rapporteur spécial. Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez nous donner des précisions sur ce que vous envisagez de faire pour assurer la garantie des entreprises privées qui vont s'installer en Afrique francophone.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération. J'arrivais précisément à ce point de mon exposé, monsieur le rapporteur.

La garantie des investissements privés réclamée par les industriels français, vivement souhaitée par votre Assemblée et à l'institution de laquelle mon département s'attache depuis plusieurs années, ne constitue qu'un des moyens qui peuvent être mis en œuvre pour inciter les industriels français à investir en Afrique.

En attendant je puis donner cette assurance au rapporteur de la commission des finances que nous nous efforçons d'obtenir auprès d'autres départements ministériels le résultat souhaité. En effet, tant que cette garantie n'est pas devenue réalité, il convient d'agir par d'autres voies. Un assouplissement réel dans les conditions d'octroi des crédits à moyen terme et à long terme, des interventions du F.A.C. permettant de remédier, par des prêts spéciaux de longue durée, à l'insuffisance du capital initial pour le lancement de certaines affaires, me paraissent aller dans la voie que vous souhaitez.

Telles sont, mesdames et messieurs, les principales actions entreprises par mon département et que je compte intensifier avec votre accord au cours des mois qui viennent.

Il me paraît nécessaire avant de conclure de vous indiquer brièvement certains des problèmes, certaines des difficultés que nous rencontrons et qui rendent indispensable une nouvelle orientation ou, tout au moins, un infléchissement de notre action.

Ces problèmes sont de deux ordres : d'ordre externe, car la situation économique et financière de certains Etats s'est malheureusement dégradée; d'ordre interne aussi, puisque de nouvelles contraintes d'ordre humain et financier sont apparues et imposent à notre aide des limites.

La dégradation de la situation économique et financière de certains Etats depuis quelques années a des causes évidentes et que vous connaissez bien.

Certes, mesdames, messieurs, il ne faut pas en exagérer les effets, mais il convient aussi, en toute lucidité, d'en apprécier les conséquences et de mettre en œuvre une politique qui tienne compte résolument de réalités qu'il serait trop commode de dissimuler.

Il est clair tout d'abord que l'Afrique ne peut plus être désormais considérée, comme nous le pensions en 1958, c'est-à-dire comme un bloc monolithique auquel une politique unique pourrait être appliquée.

Comme dans une étape de montagne du tour de France le peloton des nations africaines s'est, si j'ose dire, étié. Certains Etats se sont échappés et atteignent le seuil du décollage économique. D'autres suivent à courte distance. D'autres enfin sont quelque peu lâchés.

A cette différenciation dans la situation des Etats doit correspondre une différenciation plus accusée qu'à présent des méthodes de l'aide.

Pour les Etats les moins favorisés, l'aide, aujourd'hui comme hier, reposera principalement et presque exclusivement sur les subventions. Elle s'efforcera avant tout de soutenir les appareils étatiques et les économies, d'inciter les gouvernements à opérer les réformes de structure indispensables, de les préparer, dans la mesure du possible, à un développement futur en finançant des opérations choisies en fonction de leurs répercussions réelles et immédiates sur la production et en rejetant systématiquement les opérations improductives entraînant des charges récurrentes susceptibles d'écraser des économies et des budgets encore bien fragiles.

Pour les Etats riches — ou du moins plus riches — la politique suivie pourra être sensiblement différente. Les subventions laisseront place progressivement aux prêts et aux garanties. Le fonds d'aide et de coopération qui ne représentera plus lui-même qu'une des sources de financement tiendra davantage compte des intérêts de l'économie française. Il ne sera plus un donateur à fonds perdus mais, à certains égards, une sorte

de banquier qui s'intéresse tout naturellement à la prospérité et à la rentabilité de l'entreprise.

Adaptée à la situation réelle des Etats, la politique de coopération doit également, pour lutter contre la dégradation des économies africaines et malgache, s'efforcer de favoriser au maximum la coordination des politiques économiques de ces Etats.

Votre commission de la production et des échanges a très justement rappelé les tentatives faites dans ce domaine. Certaines ont échoué, d'autres, au contraire, ont abouti à la constitution d'organismes dont la vitalité et l'efficacité ont réussi à s'imposer peu à peu.

Il est clair, par exemple, que l'O. C. A. M. peut jouer et joue déjà — l'accord signé sur le marché du sucre en fait foi — un rôle important pour aider les Etats à organiser leur politique en matière de développement et de commercialisation des produits de base.

De même le Fonds d'aide et de garantie des emprunts du conseil de l'Entente, récemment mis en place, doit faciliter le financement de projets industriels, agricoles ou d'infrastructure et, par ce biais, permettre une coordination progressive des politiques d'investissement des cinq Etats de l'entente.

Mon département s'attachera, au cours des mois qui viennent, à favoriser par tous les moyens dont il dispose ces tentatives de coordination et de rapprochement qui peuvent seules permettre à certains Etats défavorisés de ne pas être distancés, voire éliminés, dans la course au développement.

Il s'attachera également — et c'est une troisième orientation qui nous paraît fondamentale — à coordonner encore plus étroitement l'aide de la France à celle que fournissent les organisations internationales et les autres pays développés.

Des progrès importants ont déjà été accomplis dans cette voie, des liens étroits ont été noués, notamment avec la banque mondiale, entre le gouvernement allemand et nous-mêmes par des consultations régulières, avec surtout le fonds européen de développement, avec lequel, aussi, nous nous concertons régulièrement pour aboutir à une répartition rationnelle des projets d'investissement.

Il faudra aller plus loin dans ce sens, ouvrir plus largement encore le dialogue pour parvenir à une meilleure coordination.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération. Je voudrais à ce propos redire, une fois de plus, que la France n'est nullement opposée à l'aide multilatérale comme certains voudraient le faire croire. Mais elle pense que la mondialisation de l'aide, la substitution pure et simple de l'aide multilatérale aux aides bilatérales, n'est pas actuellement possible.

Elle pense que les pays industrialisés, avant de songer à mettre dans une caisse unique toutes leurs contributions, ce que d'ailleurs l'état de leurs opinions publiques ne leur permettrait sans doute pas avant longtemps, feraient bien de s'entendre sur une organisation un peu moins incohérente des marchés mondiaux comme l'ont si justement noté vos commissions.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération. Mais il nous faut aussi, messieurs, résoudre une autre série de problèmes, d'ordre interne cette fois, et qui tiennent à la réduction des moyens financiers et surtout humains, dont nous pouvons disposer pour mettre en œuvre une politique efficace.

Je n'insisterai pas sur la contrainte financière. Comme je vous l'ai dit, en analysant le budget de 1967, comme vous l'avez dit, messieurs les rapporteurs, les ressources mises à la disposition de mon département sont suffisantes, cette année encore, pour continuer les actions entreprises. Une rigueur de gestion plus grande se traduira notamment par une rationalisation des méthodes d'aide, une concentration des opérations d'investissements et du dispositif d'assistance technique. Une coordination de l'action des organes satellites doit nous permettre de franchir sans mal cette nouvelle étape.

Encore faudrait-il, mesdames, messieurs, que nous ayons les moyens humains de notre politique. Je remercie M. Voisin d'avoir mis l'accent sur ce point et je lui donne bien volontiers toutes les assurances qu'il souhaite à ce sujet.

Il est clair, en effet, que la menace la plus grave qui pèse actuellement sur notre politique de coopération tient au tarissement progressif des ressources en hommes disponibles pour l'assistance technique. Ce tarissement a des causes nombreuses et évidentes : la disparition, que nous regrettons tous, de cette réserve spécialisée des corps de la France d'outre-mer, la réticence aussi des administrations métropolitaines à se priver d'agents dont elles ont elles-mêmes besoin, l'absence également de véritables structures d'accueil permettant d'offrir à des assistants techniques non fonctionnaires, et notamment à ceux qui révèlent leurs qualités au cours du service de coopération, des garanties suffisantes et l'espoir d'une carrière. C'est pourquoi, monsieur le président, mesdames, messieurs, un texte est actuellement en préparation pour tenter de remédier à ces inconvénients.

Mais il ne faut pas se dissimuler que, si une politique de recrutement réaliste et à long terme, reposant sur l'idée que les besoins en personnel de coopération technique doivent, au même titre que les besoins métropolitains, être intégrés dans les perspectives du plan français, n'était pas adoptée rapidement, c'est toute l'efficacité de notre aide en personnel et, par là-même, de notre politique de coopération qui risquerait d'être remise en cause par l'absence d'un nombre suffisant d'agents de qualité car — et c'est sur ce point que je voudrais conclure, mesdames, messieurs — la politique de coopération n'est pas un accident, une péripétie liée au phénomène historique de la décolonisation. Elle est et elle doit être un élément permanent de l'effort de la nation.

La France, généreuse et universaliste, ne peut accepter le repliement égoïste et frileux sur l'hexagone que lui proposent, pour tout idéal, les tenants attardés d'une fausse philosophie de l'histoire qui n'ont pas su comprendre qu'entre la domination et le dégageant il y avait pour la France une troisième voie, celle que nous avons choisie, celle de la coopération, tenants attardés et de plus en plus isolés car, dans leur immense majorité, les Français refusent maintenant une politique à courte vue qui conduirait la France à n'être plus que la France et, par là même, à n'être plus la France. (Applaudissements de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Il faut maintenant — ce sera notre tâche au cours des prochains mois et elle bénéficiera de votre appui, j'en suis persuadé, mesdames, messieurs — faire mieux comprendre à nos concitoyens la politique de coopération, ainsi que vous l'avez très justement souligné, monsieur le rapporteur de la commission des affaires étrangères, leur montrer qu'elle ne répond pas seulement à un élan du cœur mais qu'elle est une politique de raison imposée par l'évolution du monde, un impératif humain et économique d'autant plus contraignant que les autres pays développés n'en comprennent pas encore, hélas ! l'urgente nécessité, qu'elle est enfin un élément fondamental d'une politique étrangère pour laquelle la paix est l'objectif suprême. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. Sur les crédits du secrétariat d'Etat à la coopération, la parole est à M. Davoust.

M. André Davoust. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, pendant plus de cinq ans, et chaque fois que cela m'a paru nécessaire, je suis venu à cette tribune présenter et défendre le texte que j'ai déposé le 4 mai 1961, au cours de la précédente législature.

Je n'ai plus, heureusement, à produire les mêmes arguments puisque la loi votée il y a quelques mois est venue, non moins heureusement, apporter la solution attendue aux problèmes posés par la mise en pratique du service de coopération dont bénéficient des milliers de nos jeunes, désireux de se rendre dans les Etats qui souhaitent obtenir le concours technique de la France.

Parmi ceux-ci, Madagascar et les Etats francophones d'Afrique noire occupent une place particulière : des intérêts souvent communs, une amitié très ancienne justifient ce privilège. Nous leur avons promis notre aide dans la bataille qu'ils livrent contre le sous-développement.

Pour assurer cette aide, l'appel aux jeunes est venu à point, leur permettant de travailler pour un avenir meilleur. Dans

cette Afrique qui reste un vaste champ ouvert à l'action, il est possible d'enrichir ses connaissances et d'élargir son horizon. C'est la chance qu'offre ce service de coopération à nos jeunes, conscients des problèmes qui se posent là-bas, la chance d'y faire, d'une manière nouvelle, leurs premières armes.

Le système fonctionne bien, après l'inévitable période de rodage, mais je crois devoir vous faire part une nouvelle fois de mes observations sur la nécessité d'élargir le recrutement.

Certes, je proteste, avec le rapporteur pour avis, M. Chamant, contre le *numerus clausus* dont sont victimes les élèves de l'école nationale d'administration. Je sais les démarches que vous avez entreprises, ainsi que M. le président de la commission des affaires étrangères, M. Maurice Schumann, pour tenter de convaincre votre collègue M. le ministre des armées. J'espère que vous aboutirez.

Mais la création des volontaires du progrès, qui constituent une élite particulière, montre qu'on peut envoyer des jeunes choisis en raison de leurs connaissances pratiques et en fonction de leur sens des contacts humains. Cela signifie que l'Afrique souhaite aussi des spécialistes d'un niveau moindre que ceux dont j'ai parlé à l'instant. Comme on comprend le désappointement de ceux de nos jeunes qui ont été refusés alors qu'ils pourraient faire preuve de qualités humaines autant que techniques et seraient très capables de faire de l'animation en brousse !

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien veiller à l'établissement de la liste dite indicative des principales qualifications professionnelles recherchées en coopération outre-mer. Les Etats intéressés ne manqueront pas de se référer, chaque fois qu'il sera besoin, à la nomenclature des titulaires de C. A. P. plus particulièrement recherchés dans le secteur « infrastructure et production ».

Ces propos sur le service de coopération et les améliorations qu'il me paraît souhaitable d'y apporter m'amènent à vous parler d'un projet de volontariat civil qui intéresse votre ministère mais qui se situe en dehors de l'institution des volontaires du progrès.

Les deux expériences en cours prouvent qu'il existe chez nos jeunes un capital d'enthousiasme et un potentiel de bonne volonté qu'on ne peut négliger. Or un groupe de jeunes issus de facultés ou d'écoles professionnelles et techniques peut rendre, lui aussi, des services. Il est capable de vivre une vie de travail et de communication. Il est, en bref, très adaptable.

Je reconnais que cette conception de groupe déborde largement celle du service de coopération actuel. Il ne s'agit pas d'une élite allant du titulaire de C.A.P. à l'élève de l'E.N.A., chargée d'instruire et de conseiller, mais de groupes chargés d'animer. Les rapports à établir ne seraient pas d'individu à individu ou d'individu à groupe, mais de groupe à collectivité ou à région.

Comment, me direz-vous, pourrait s'effectuer cette animation ? Ces groupes peuvent, bien sûr, participer à des travaux d'intérêt général, mais cela n'est pas leur rôle essentiel, car il ne s'agit nullement de concurrencer la main-d'œuvre locale. En fait, l'apport le plus important de ces groupes se situerait beaucoup plus sur le plan humain que sur le plan technique. Pratiquement, ce ne serait plus un volontaire du progrès ici ou là, mais dix ou vingt jeunes, intégrés dans une communauté qui l'animerait en enseignant aux autres ce qu'ils savent déjà, en donnant les moyens de mieux vivre. Ces groupes seraient des foyers de rayonnement sous forme vivante, aptes à former des animateurs africains, au moment où les villes s'enflent dangereusement au détriment des villages de brousse.

L'idée est lancée, monsieur le secrétaire d'Etat ; elle peut paraître à certains irréalisable, mais l'expérience vaut d'être tentée si l'on songe que le service de coopération, dont on connaît aujourd'hui le succès, apparaissait encore utopique il y a à peine six ans.

Parlons maintenant des aînés qui sont partis effectuer de longs séjours outre-mer. Je voudrais vous demander, monsieur le ministre, d'avoir le souci de préserver l'avenir de ceux de nos compatriotes qui ont accepté des tâches de coopération et qui, au fur et à mesure que les ressortissants des Etats sont formés ou seront formés, sont ou seront licenciés.

A titre d'exemple, je pourrais vous citer les services de l'aviation civile. Vous connaissez la haute technicité de ceux qui

assument leur bonne marche et vous avez certainement, en particulier, le souci du reclassement des personnels qui, après l'indépendance des Etats, sont restés ou ont été recrutés localement.

J'ai posé à M. le Premier ministre une question écrite, souhaitant obtenir de lui qu'il me fasse connaître le ministre chargé de lui faire des propositions quant au reclassement de ces personnels contractuels locaux dans l'administration française. Or j'ai été étonné de recevoir une réponse négative du ministre de l'équipement alors que j'étais assuré que les propositions seraient faites sous votre autorité, puisque vous êtes le tuteur de ces personnels, tout au moins pour l'Afrique et Madagascar. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de m'assurer que mon souci est le vôtre, s'agissant de ces personnels qui ont des inquiétudes sur leur avenir et qui espèrent ainsi être assurés rapidement qu'une priorité sera donnée pour leur reclassement dans la fonction publique métropolitaine.

Je souligne qu'en ce qui concerne l'aviation civile, en pleine expansion, il serait malheureux que des techniciens qualifiés soient obligés de se reconvertir et d'embrasser une autre profession, alors qu'ils sont immédiatement utilisables dans leur spécialité.

Vous n'ignorez pas que ces personnels ont eu et ont le souci de conduire les jeunes Etats à disposer des ressortissants formés aux spécialités qu'ils exercent. Vous trouverez certainement les solutions qui s'imposent, en particulier dans les textes en préparation.

Reste le problème des fonctionnaires détachés, dont la situation n'est pas toujours conforme aux règlements qui ont présidé à l'élaboration des garanties prévues en coopération. Et je citerai une fois de plus et particulièrement l'aviation civile. Le sort de ces personnels, au regard de leur corps d'origine, soulève de nombreuses protestations dont je me suis d'ailleurs fait l'écho par voie de questions écrites, questions qui ont fait l'objet, hélas ! de réponses décevantes.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous y reporter et de suivre peut-être plus particulièrement les cas qu'ils posent, en liaison avec votre collègue de l'équipement, afin que ces fonctionnaires soient plus foncés à rester dans la coopération qu'à demander le retour immédiat dans leur administration d'origine.

Je voudrais terminer, monsieur le secrétaire d'Etat, en vous posant une question sur un sujet qui déborde le cadre de votre département — mais vous l'avez effleuré tout à l'heure — et qui a l'Afrique pour origine.

C'est un fait que les Etats africains qui ont accédé récemment à l'indépendance ont beaucoup contribué non seulement à faire connaître notre langue dans les instances internationales telles que l'O. N. U. mais aussi à apporter la preuve qu'elle était universelle. On connaît les déclarations faites en leur temps par le président Habib Bourguiba ainsi que les appels lancés en faveur de la francophonie par le président Léopold Sedar Senghor qui les a répétés il y a quelques jours encore à son retour du Canada.

Quant au président du Niger, M. Diori Hamani, mandaté par ses collègues de l'Organisation commune africaine et malgache, il a déjà envisagé une francophonie très structurée suivant l'aspect coopération, travail ou culture des Etats concernés.

« La langue et la culture française ne sont pas la chose des seuls Français et si les Français ne veulent pas faire la francophonie, nous la ferons sans eux », aurait déclaré une personnalité canadienne au président du Sénégal.

Il serait évidemment dommage de laisser passer une telle carte et je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'heure même où cette idée est certainement évoquée à Tunis, quelles initiatives le Gouvernement compte prendre pour que tous les Etats où la langue française est, soit langue principale, soit langue reconnue, puissent être amenés à examiner en commun les problèmes linguistiques et culturels qui les concernent et si, notamment, le Gouvernement pense donner une suite favorable à la proposition faite en ce sens par le président Léopold Sedar Senghor. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Jacson.

M. William Jacson. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous savons que, conjointement au mouvement de rapprochement auquel se livrent les

Etats d'Afrique noire autrefois sous notre dépendance, une recrudescence de sympathie envers la France se fait jour dans ces divers pays.

Nous ne pouvons méconnaître ce courant idéologique. Il est conforme à nos propres aspirations. Nous nous devons de l'aider à s'affermir et, par conséquent, d'éviter à ses promoteurs toute déception.

Ce mouvement, appelé couramment la francophonie, démontre, au-delà de la simple communauté linguistique, un désir aussi réel que profond de resserrer et d'intensifier les liens qui unissent ces jeunes républiques à la France.

Nous savons aussi toutes les richesses que recèlent ces territoires, richesses qui, rationnellement exploitées, suffiraient largement à elles seules à assurer le développement de ces pays, à les amener vers cette maturité économique tant souhaitée par eux comme par nous.

La non-mise en valeur de ce potentiel économique gigantesque est due essentiellement à la jeunesse des populations noires et à la trop rapide évolution technique et sociale des pays industrialisés.

Le Gouvernement, qui a déjà su apporter son aide au grand mouvement d'émancipation qui permit la constitution de ces républiques et leur essor dans la liberté, n'en a pas pour autant terminé avec ce que le général de Gaulle appelle « l'ardente obligation de coopération ».

L'aide de la France est indispensable et se doit de porter, tant sur le plan des apports financiers que sur celui, non moins essentiel, de l'encadrement humain.

Avant d'aborder les conclusions d'ordre général vers lesquelles tendent mes propos, je me permettrai un exemple qui m'est familier en ma qualité de président du groupe d'amitié parlementaire France-Centrafrique.

Au début de 1965, je recevais l'ancien président de la R. C. A. à Paris. C'est alors qu'il me pria de collaborer à l'étude des moyens de mise en développement de son pays, avec, bien évidemment, la participation des services d'aide et de coopération, mais en m'attachant plus particulièrement aux secteurs qui, à l'époque, n'étaient pas encore exploités par la mission d'aide et de coopération.

C'est ainsi que je fus amené à utiliser les vacances parlementaires de l'été pour étudier en Centrafrique divers problèmes et que je proposai au gouvernement de la R. C. A. seize dossiers dont la valeur et l'intérêt s'ajoutaient à la contribution française officielle du fonds d'aide et de coopération.

Ces projets, tout appréciés qu'ils aient pu être, ne pouvaient être réalisés sans une assise financière suffisante et assurée.

De retour en France, j'eus la surprise de constater combien l'épargne privée de notre pays pouvait se révéler favorable à de tels débouchés. En effet, elle se montra prête à s'investir dans un plan d'ensemble de développement de l'économie africaine, et ce par l'intermédiaire de sociétés sur le caractère desquelles je me permettrai d'insister plus particulièrement.

De fait, pour rassurer les populations locales sur la crainte d'un retour à une mainmise sur l'économie de leur pays — n'ayons pas peur des mots, il s'agit du néo-colonialisme — j'avais suggéré au président Dacko la création de sociétés mixtes, dont la participation majoritaire serait donnée à nos amis africains.

Ces sociétés, établies pour cinq ans, offraient l'avantage de permettre aux associés centrafricains le rachat des parts françaises au moyen des bénéfices qui leur étaient normalement versés.

Sur le plan de l'exécution, les cadres français auraient, durant ce temps, assuré la formation d'un personnel autochtone pour préparer la relève.

Je tiens à bien préciser que cet intérim, tant sur le plan financier que sur le plan humain, aurait donné à notre collaboration avec une jeune république d'Afrique une valeur réelle et éminemment sociale.

Du côté français, il était indispensable que nous maintenions un climat de confiance. C'est pourquoi, après diverses démarches auprès de notre Gouvernement, j'avais obtenu, notamment de

votre prédécesseur, monsieur le ministre, que soit envisagée la possibilité d'une garantie de l'Etat pour les capitaux nationaux investis en R.C.A.

Des événements politiques, survenus au moment de la conclusion, ont retardé l'exécution de nos projets ainsi préparés. De récentes consultations internationales me permettent aujourd'hui de reposer le problème. C'est pourquoi, profitant de mon expérience centrafricaine, je vous pose cette question :

Etant entendu que la collaboration du Gouvernement français, mise en jeu au moyen du fonds d'aide et de coopération, et appliquée par la mission d'aide et de coopération, continuera à s'exercer pour la construction des infrastructures, en particulier sur le plan des grands axes de communication, dont on sait les difficultés de création et surtout d'entretien, dues aux conditions climatiques, vous serait-il possible, monsieur le secrétaire d'Etat, d'envisager une garantie de l'Etat français pour les fonds nationaux privés engagés dans des sociétés soit de type mixte, c'est-à-dire avec participation conjointe du Gouvernement africain et de personnes privées françaises, soit de type purement privé français, ou des sociétés d'intérêts associés telles que pourrait le permettre une collaboration entre la France et les pays membres de la Communauté économique européenne ?

Dans ces divers cas, je précise que les capitaux français seraient seuls bénéficiaires de cette garantie de notre Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Mesdames, messieurs, la position du groupe communiste sur les problèmes posés par les relations entre la France et les pays ex-colonisés d'Afrique noire et de Madagascar est bien connue. Je la résume brièvement : nous sommes favorables au développement de ces relations dans le respect absolu de l'indépendance économique et politique des pays anciennement dépendants et en rejetant résolument toute forme de néo-colonialisme.

Nous considérons que, pour la France, c'est une question de devoir et d'intérêt.

Devoir d'abord, parce que, depuis la fin du siècle dernier jusqu'aux années 60 de ce siècle, ces pays ont durement souffert du colonialisme français. Les difficultés économiques qui sont les leurs aujourd'hui sont notamment la conséquence de dizaines d'années d'exploitation et d'oppression coloniales, et les démocrates français se sentent tenus de contribuer à effacer le néfaste bilan de cette colonisation.

Intérêt ensuite, car l'accession à l'indépendance, et bien que ce mot recouvre pour l'heure des réalités différentes, n'a généralement pas supprimé la totalité des liens tissés durant tout une période historique entre notre pays et les pays au sud du Sahara qu'il a si longtemps tenus sous sa coupe.

Dans ces conditions, des relations de tous ordres existent, ou doivent être renouées quand elles ont été suspendues, et peuvent se renforcer dans l'intérêt commun des peuples ex-colonisés et du peuple français.

Mais ces relations, pour être profitables à tous, doivent être fondées, nous ne cessons de le rappeler, sur l'égalité des droits, les avantages mutuels, le respect strict de la souveraineté politique et économique des peuples africains et malgache.

La politique gaulliste, telle qu'elle a été appliquée au cours des années écoulées et telle qu'il est permis de l'entrevoir par votre projet de budget pour 1967, monsieur le secrétaire d'Etat, ne correspond pas à l'orientation démocratique que je viens de brosser à grands traits.

Sous le vocable de coopération, le Gouvernement et sa majorité ont pratiqué et pratiquent encore une politique d'aide conditionnelle, le budget de la coopération servant plus à peser à l'occasion sur tel ou tel gouvernement qu'à favoriser le véritable développement économique des peuples intéressés.

De plus — et ceci mérite d'être fortement souligné — les crédits affectés à la coopération, crédits publics provenant des impôts versés par le peuple français, sont source de bénéfices pour les firmes capitalistes françaises qui continuent à opérer en Afrique noire et à Madagascar.

Votre projet de budget pour 1967, qui englobe, ne l'oublions pas, d'importants crédits militaires dont nous connaissons bien

la destination, traduit en fait, monsieur le secrétaire d'Etat, un tassement, plus exactement une réduction des crédits de la coopération.

Et parce que nous critiquons les méthodes actuelles de mise en œuvre de la coopération, nous n'en sommes que plus à l'aise pour dire notre opinion sur ce tassement, sur cette réduction. Nous ne pensons pas qu'il faille continuer dans cette voie qui laisserait la plus grande place non seulement aux capitaux privés français, héritiers d'un colonialisme condamné, mais aux capitaux étrangers, ouest-allemands et américains en particulier.

Une réforme profonde de la politique de coopération franco-africaine doit être élaborée afin qu'elle soit valable pour toutes les parties intéressées. Il convient de s'orienter vers une politique démocratique, digne enfin du mot de coopération, c'est-à-dire définitivement débarrassée de tout relent paternaliste et colonialiste, et se refusant à toute intrusion dans la vie intérieure des peuples qui ont accédé récemment à l'indépendance. Plus tôt une telle politique sera appliquée, mieux cela vaudra non seulement pour les peuples d'Afrique noire et de Madagascar, mais aussi pour le peuple français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération. Je m'efforcerai de répondre brièvement aux questions qui m'ont été posées.

Je suis d'accord avec M. Davoust sur les différents points qu'il a soulevés.

En ce qui concerne les appelés du contingent, il est bien dans mes intentions — je l'avais d'ailleurs indiqué lors du débat relatif à l'institution du service de coopération — d'élargir le recrutement, lorsque c'est possible, en faisant appel à des jeunes cadres moyens, dépourvus des diplômes que nous exigeons actuellement.

Ce mouvement est déjà amorcé — je le confirme à l'Assemblée — mais nous ne devons pas aller trop loin dans cette voie. Il convient d'éviter, en particulier, ce que souhaiteraient certains Etats africains, c'est-à-dire la reconstitution d'une sorte d'assistance aux niveaux moyen et inférieur, analogue à celle qui existait avant l'indépendance. Sous cette réserve, je ne puis qu'approuver l'orientation souhaitée par M. Davoust en la matière.

M. Davoust a fait aussi allusion à une nouvelle catégorie de volontaires. Je reconnais avec lui que ce qui paraît utopique aujourd'hui ne le sera certainement pas demain. Mais le secrétariat d'Etat à la coopération souhaiterait être saisi d'un plan précis, dont il pourrait apprécier la portée, en le comparant notamment avec l'organisation des volontaires du progrès, très proche malgré tout de ce que souhaite l'orateur.

En ce qui concerne le reclassement des personnels, notamment des contractuels, nous partageons le souci de M. Davoust. Chaque fois que cela a été possible nous avons procédé au reclassement de ces personnels. Je sais que tous les cas ne sont pas réglés mais nous sommes disposés, en liaison avec le ministère de l'équipement et le ministère chargé de la fonction publique, à étudier un par un tous les cas que M. Davoust voudra bien nous soumettre.

Enfin, M. Davoust a posé l'importante question de la communauté francophone. Je réaffirme devant l'Assemblée la position du Gouvernement en la matière.

Nous avons essayé de définir cette position sur des bases de discrétion et de sympathie. Je dis bien « discrétion » et non point réticence car il n'y a jamais eu, à aucun moment, de réticence du Gouvernement français à l'égard de l'initiative des présidents Senghor et Bourguiba. Simplement, cela a été dit et je me plais à le répéter devant l'Assemblée, nous n'avons voulu à aucun titre que l'attitude de la France puisse apparaître comme une tentative de recolonisation sous une forme ou sous une autre.

Notre sympathie est donc tout à fait acquise à cette initiative. Notre attitude est et sera positive en fonction des projets précis qui nous seront proposés.

Comme vous le savez, mesdames, messieurs, récemment certaines idées ont progressé. Le premier problème — mais,

en définitive, c'est au Parlement qu'il appartiendra de le résoudre — pourrait être réglé par la constitution d'une sorte d'union interparlementaire.

Sur le plan strict de l'exécutif, nous serons vraisemblablement saisis très bientôt de propositions de réunions de ministres qui débordront sans doute celles qui existent actuellement dans le cadre de l'Afrique francophone, car nous avons déjà, sur ce plan, tout un réseau d'accords de coopération, de réunions de ministres de l'éducation nationale, de la santé publique, des finances, etc. C'est donc dans cet esprit que nous accueillerons les initiatives de nos partenaires, qui sont aussi nos amis.

M. André Davoust. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Xavier Deniau. Puis-je vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Deniau, avec la permission de l'orateur.

M. Xavier Deniau. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de votre déclaration positive en ce qui concerne les projets que l'on groupe maintenant sous le nom de francophonie.

Nous sommes un certain nombre dans cette Assemblée, notamment M. Davoust, à travailler depuis longtemps dans ce sens, avec nos amis de différents pays d'Afrique, d'Amérique et d'Europe.

Or, jusqu'à présent, la position de prudence et d'attente du Gouvernement français avait pu donner l'impression à certains de nos amis étrangers qu'il ne s'intéressait à ce problème que de façon un peu lointaine.

Vous venez de marquer nettement votre approbation sur deux points particuliers, d'abord sur cette union interparlementaire que nous avons fondée récemment, ensuite sur des projets de réunions au niveau de l'exécutif.

S'agissant des exécutifs qui se trouvent en Afrique noire, vous avez la charge des relations avec cette partie du monde. Mais il y a aussi des exécutifs francophones en Amérique du Nord et en Europe.

Il serait souhaitable d'avoir une vue d'ensemble sur la coordination des exécutifs, afin que le domaine culturel, par exemple, revête un caractère intercontinental.

Cela dépasse sans doute le cadre de votre département, mais une telle observation ne me paraît pas inutile dans ce débat.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération. Il appartient en effet au ministre des affaires étrangères d'avoir sur ce point la vue globale que souhaite M. Deniau.

Ma réponse à M. Jacson sur le problème de la francophonie est identique à celle que j'ai faite à MM. Davoust et Deniau.

Il a parlé aussi de la garantie des investissements à propos d'un cas qu'il connaît parfaitement, celui de la République centrafricaine. Je confirme à ce propos les déclarations que j'ai faites à cette tribune. La coopération avec ce pays, qui avait été retardée, on le sait, pour des raisons indépendantes de notre volonté, a repris très largement et donne toute satisfaction.

J'indique enfin au représentant du groupe communiste que je ne crois pas que l'aide vraiment désintéressée qui est la nôtre mérite les qualificatifs dont il a voulu la caractériser. Il est vraisemblable que nous ne sommes pas d'accord sur l'analyse historique fondamentale qui provoque vos jugements, messieurs. Je ne crois pas que le bilan de la colonisation soit aussi néfaste que vous l'avez indiqué. Peut-être serait-il utile — mais dans d'autres circonstances — d'engager une controverse historique à cet égard.

Je vous dis simplement que, dans cette controverse, Jaurès serait non pas de votre côté, mais du nôtre ! *(Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. et du groupe des républicains indépendants.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant la coopération, au chiffre de 34.183.018 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre IV de l'état B concernant la coopération, au chiffre de 37.767.000 francs.

(La réduction de crédit, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant la coopération, l'autorisation de programme au chiffre de 1 million de francs.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant la coopération, le crédit de paiement au chiffre de 500.000 francs.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant la coopération, l'autorisation de programme au chiffre de 357 millions de francs.

(L'autorisation de programme, mise aux voix, est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant la coopération, le crédit de paiement au chiffre de 114 millions de francs.

(Le crédit de paiement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits relatifs à la coopération.

Postes et télécommunications.

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits figurent aux articles 28 et 29.

Ce débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, 1 heure ;

Commissions, 25 minutes ;

Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 1 heure 15 minutes ;

Groupe socialiste, 20 minutes ;

Groupe du centre démocratique, 20 minutes ;

Groupe communiste, 15 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique, 15 minutes ;

Groupe des républicains indépendants, 10 minutes ;

Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Souchal, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

M. Roger Souchal, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, il est quelque peu désagréable de présenter un rapport aussi important que celui qui concerne le budget annexe des postes et télécommunications — dont la discussion n'aurait dû s'engager que cet après-midi — alors que la plupart des orateurs inscrits dans le débat ne sont pas présents.

Sans doute essaie-t-on de gagner du temps au bénéfice du débat sur les affaires sociales. Mais je regrette, monsieur le président, que chaque année le rapporteur du budget des postes et télécommunications, que ce soit en soirée ou en fin de matinée, soit amené à parler devant des bancs vides *(Très bien ! Très bien !)*

Présenter le budget annexe des postes et télécommunications conduit le rapporteur à examiner les résultats des années précédentes, car tout budget annexe doit, on le sait, être équilibré en recettes et en dépenses. Il m'appartient par conséquent d'indiquer les résultats définitifs de 1965 et les résultats provisoires de 1966, afin de voir si l'augmentation de l'activité permet d'affirmer que le projet de budget pour 1967 est réalisable.

Lorsqu'on se reporte aux résultats de 1965, on constate que les recettes ont été, compte tenu de l'intégration de la caisse nationale d'épargne pour la première année, de 8.314 millions de francs, soit une augmentation de 7 p. 100.

A ce sujet, je tiens à faire remarquer que l'augmentation en pourcentage était, les années précédentes, de 10 p. 100, d'où une baisse d'environ 3 p. 100. Mais 1965 ayant été une période de ralentissement général de l'économie, il n'y a pas lieu de s'étonner de cette légère régression quand on sait que les postes et télécommunications suivent et parfois même précèdent l'économie française.

D'autre part, pour les sept premiers mois de 1966, on enregistre une augmentation de 0,14 p. 100 par rapport aux prévisions.

On peut par conséquent admettre comme possible la réalisation du projet de budget pour 1967.

Ce projet de budget porte sur une somme globale de 10.290 millions, soit en recettes 9.932 millions pour la première section, c'est-à-dire l'exploitation, et 358 millions au titre de l'emprunt pour la deuxième section ; et en dépenses 8.477 millions pour la première section et 1.813 millions pour la deuxième section.

Vous constatez immédiatement qu'entre le produit de l'emprunt pour la première section et les dépenses, il y a une différence de 1 milliard 455 millions, couverte comme à l'ordinaire par les excédents d'exploitation de la première section.

Il y a lieu de souligner que les possibilités d'emprunts offertes aux P. T. T. sont en nette réduction par rapport à l'an dernier. Déjà l'an dernier, alors que le montant prévu était, si je ne m'abuse, de 527 millions, 435 millions seulement ont pu être réalisés car les P. T. T. n'ont pu demander à la Caisse des dépôts et consignations de leur accorder un prêt à concurrence de la différence existant entre, d'une part, le montant des autorisations et, d'autre part, le produit de l'emprunt P. T. T. proprement dit et les avances remboursables.

Or voici que cette année il est prévu seulement 358 millions d'emprunt, ce qui signifie qu'avec un budget dont les recettes sont en net accroissement, il y aura obligatoirement une part d'autofinancement encore plus poussée que les années précédentes et qui atteindra vraisemblablement 90 p. 100, et, même, 110 p. 100 pour les télécommunications.

Je vais maintenant, très brièvement, traiter successivement de la poste, des services financiers, du personnel et des télécommunications.

La lecture des documents qui m'ont été soumis montre qu'il était absolument nécessaire de pratiquer une révision des tarifs de la poste, sans quoi ce compartiment du budget n'aurait pu être équilibré.

Nous enregistrons une augmentation régulière du trafic postal de 8 à 7 p. 100. Pour y faire face, les P. T. T. sont conduits à créer de nouveaux établissements, ou à adapter l'importance de certains établissements à cet accroissement du trafic, et à procéder à des améliorations techniques sous la forme de la distribution automatique des timbres-poste, carnets, etc., la création de bureaux muets ou de bureaux mobiles, etc.

Il est prévu en outre pour cette année un réaménagement de l'horaire aérien Paris-Lille et une amélioration des liaisons auto-postales pour rattacher certains départements à une liaison aérienne. Une transversale Starsbourg-Lyon a été créée, dont l'importance est considérable pour l'acheminement du courrier vers le Sud. D'autre part, un crédit de 10 millions est inscrit pour le renouvellement de la flotte aérienne. Enfin le budget permettra une mécanisation de plus en plus poussée des centres de tri et une motorisation accrue de la distribution.

Contrairement à l'an dernier, je ne citerai pas tous les chiffres. Mon rapport a été distribué à temps et nos collègues ont pu le lire et y relever les crédits en augmentation. Je note simplement que les renforcements d'effectifs prévus pour 1967 portent sur 3.500 emplois répartis sur quatre échelons. Cela me paraît encore insuffisant et il conviendra de reconsidérer

le problème l'année prochaine. Je reviendrai tout à l'heure sur ce point lorsque je parlerai de l'augmentation générale des effectifs du personnel.

Toujours en ce qui concerne le trafic postal, il est un point sur lequel je veux insister. A quoi bon créer des commissions, en l'occurrence le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, si l'on ne doit pas tenir compte ensuite de leurs conclusions ? Par cette observation, je désire, monsieur le ministre, venir à votre aide puisqu'en demandant le respect des conclusions de ce comité c'est au fond un crédit supplémentaire que je sollicite en votre faveur de la part du Gouvernement.

Mesdames, messieurs, vous savez que la poste doit acheminer à un tarif très réduit les services de presse, les services électoraux, les abonnements ou autres. S'il est vrai que, pour des raisons de haute politique, il n'est pas possible d'augmenter ces tarifs minorés, pourquoi, comme le suggère le rapport du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, le Gouvernement, qui impose cette sujétion aux services, ne leur accorderait-il pas une subvention compensatrice ?

Voici d'ailleurs les conclusions mêmes de ce comité :

« Le déficit de fonctionnement dont il n'est pas inutile de rappeler les conséquences psychologiques vis-à-vis de la branche des télécommunications (laquelle voit avec déplaisir une partie de son propre excédent utilisé à la couverture de besoins autres que les siens) devrait entraîner l'appoint d'une subvention compensatrice du budget général. Un des objectifs vers lequel il conviendrait de tendre en premier lieu est donc l'équilibre financier de la section de fonctionnement. »

Nous l'avons tenté et, grâce à vous, monsieur le ministre, nous l'avons réussi en ce qui concerne l'intégration des bénéfices d'exploitation de la caisse nationale d'épargne dans le budget des postes et télécommunications. La présentation budgétaire comptable s'en est trouvée améliorée. Il me paraît absolument nécessaire que, par une subvention du budget général, l'Etat permette à la poste d'équilibrer ses comptes.

M. Jacques Marette, ministre des postes et télécommunications. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Roger Souchal, rapporteur spécial. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des postes et télécommunications. Sachant que M. le rapporteur se référera à plusieurs reprises, au cours de son exposé, à un document émanant du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, je tiens à indiquer à l'Assemblée que ce comité a procédé, avec mon accord, à une enquête approfondie auprès de mes services, mais que ses conclusions n'ont pas encore été déposées. Les informations dont fait état M. Souchal sont donc très récentes. Les conclusions d'ensemble de la commission doivent être examinées par un groupe de travail composé de représentants de mon administration et du ministère de l'économie et des finances. Les indications que M. le rapporteur spécial donne à l'Assemblée, avec notre plein accord, constituent donc une « primeur ».

M. Roger Souchal, rapporteur spécial. Vous avez fort bien compris, monsieur le ministre, qu'il ne s'agit nullement d'une critique de ma part. Ayant eu la possibilité de me procurer ces documents par l'intermédiaire de mon collègue qui représente la commission des finances auprès de la Cour des comptes, j'ai trouvé normal d'en donner connaissance à l'Assemblée, ce qui me permet, en même temps, de vous aider dans les discussions que vous aurez avec le ministre des finances.

J'en viens maintenant aux services financiers.

Il y a deux ans, je viens de le rappeler, la caisse nationale d'épargne a été, en fait, intégrée dans les services financiers, ce qui permet une présentation comptable meilleure. Malgré cette intégration, et sans doute aussi parce que la subvention qui figurait au budget général a été supprimée, les services financiers sont en déficit de 155 millions de francs. En effet, la caisse nationale d'épargne présente bien un excédent d'exploitation de 387 millions de francs, mais les chèques postaux ont un déficit de 436 millions, le service des mandats un déficit

de 116 millions de francs, ce qui fait un déficit global de 155 millions de francs.

Comme je le dis depuis plusieurs années, il est nécessaire d'arriver également à un équilibre financier pour les services financiers. Pour ce faire, je propose, au nom de la commission des finances, d'augmenter légèrement le taux de l'intérêt versé pour la rémunération des fonds libres des chèques postaux mis à la disposition du Trésor. Sait-on que le montant de ces fonds s'élèvera, pour 1967, à la somme de 24 milliards de francs ?

En ce qui concerne le personnel, les P. T. T. comptent actuellement 298.500 fonctionnaires à temps complet. Le budget prévoit 6.500 emplois nouveaux répartis en quatre tranches : 629 au 1^{er} janvier, 2.193 au 1^{er} avril, 1.615 au 1^{er} juin et 2.063 au 1^{er} octobre. Constatons toutefois une amélioration : il n'y a plus d'échéance prévue au 31 décembre !

Cela donnera par conséquent 6.500 emplois nouveaux cette année qui viendront s'ajouter aux 6.500 de l'an dernier. Or le V^e Plan prévoit une augmentation d'environ 45.000 personnes pendant cinq ans. Le Plan devant être, en 1967, appliqué à 33 p. 100, il devrait donc y avoir une augmentation d'effectif de 15.000 unités, il n'en est prévu que 13.000, ce qui, à coup sûr, aboutira encore à une surcharge du service.

Quant aux indemnités, il faut dire qu'elles sont assez maigres. Il y a une revalorisation de l'indemnité de gérance et de responsabilité — nous la réclamions depuis des années — une indemnité spéciale annuelle de 420 francs pour la distribution, pour les repas pris à l'extérieur, et une augmentation de 25 francs de la prime de résultat d'exploitation. En fait, il fallait s'y attendre, il suffisait de voir comment les choses évoluaient. J'avais expliqué l'année dernière que cette prime qui augmentait annuellement de 40 francs, n'avait augmenté en réalité que de 35 francs l'an dernier, passant de 440 francs à 475 francs et je vous avais prédit que l'augmentation ne serait que de 25 francs l'année suivante, pour arriver au chiffre rond de 500 francs. Nous sommes loin de la promesse qui avait été faite, puisque la prime aurait dû atteindre 600 francs en 1969. Du moins je le croyais.

Pour ce qui est des crédits sociaux, logement du personnel, etc., vous trouverez tous les détails dans mon rapport écrit.

J'en arrive aux télécommunications. Le pourcentage d'augmentation de l'activité de ce secteur a été de 6,5 p. 100 en 1965 ; il sera de 7,5 p. 100 en 1966. On prévoit qu'il atteindra 7,9 p. 100 en 1967. Quant aux recettes, elles étaient de 3.653 millions en 1965 ; il est prévu 3.951 millions en 1966, dont 127 millions en répercussion de hausses, et 4.264 millions pour 1967, dont 388 millions de répercussion de hausses.

Le secteur des télécommunications se caractérise spécialement par une augmentation très sensible de la demande des usagers, dont le volume a triplé en dix ans, et d'autre part par une augmentation des moyens de satisfaire la demande, puisqu'il y a eu, en dix ans, un doublement du trafic et de la cadence de raccordement, et cela avec un autofinancement quasi intégral.

Les mesures nouvelles prévues en ce qui concerne le personnel se traduisent par 1.450 emplois supplémentaires. On pense qu'il sera possible de raccorder 227.000 abonnés supplémentaires, contre 200.000 l'an dernier.

Malgré ces chiffres énormes, malgré cette augmentation à la fois des autorisations de programme et des crédits de paiement, on est bien obligé de constater, et on l'a vu vendredi dernier lors des questions orales sans débat, que les listes d'attente deviennent de plus en plus nombreuses, qu'il y a des retards considérables dans les raccordements. C'est ainsi qu'au 30 juin 1966 il y avait 403.000 demandes en souffrance, plus 38.500 demandes de transfert qui n'avaient pas été satisfaites. Cela fait en réalité 440.000 demandes en retard, déduction faite des demandes annulées.

Passons à la deuxième section de ce budget, c'est-à-dire aux investissements.

Les autorisations de programme, déduction faite de la part programmée de 230 millions figurant à la première section, s'élèvent à 1.732 millions contre 1.452 millions l'an dernier, soit une majoration de 19,4 p. 100. On ne peut, par conséquent, pas dire qu'un effort n'est pas fait, mais il faut constater que malgré tout il y a toujours du retard. A cet égard, je ne par-

tage pas votre optimisme, monsieur le ministre : l'année prochaine il y aura encore 50.000 ou 60.000 demandes en souffrance de plus car la demande ne cesse de croître. Dès qu'un câble est installé dans un quartier, on enregistre immédiatement une augmentation des demandes. Aux demandes existantes il faut donc ajouter les demandes potentielles, de sorte que nous ne sommes pas encore près de sortir des difficultés dans lesquelles se débattent actuellement les télécommunications.

Les crédits de paiement s'élèvent à 1.813 millions contre 1.634 millions l'an dernier, soit une augmentation de 11 p. 100.

A ce sujet, j'observe que pour une autorisation d'emprunt de 358 millions, la charge de la dette figurant au budget s'élève à 257 millions. Autrement dit l'emprunt sera, à concurrence de 110 millions de francs, seulement affecté aux investissements. Cela provient de ce que les postes et télécommunications ayant depuis de nombreuses années — à juste titre d'ailleurs — effectué des emprunts, la charge de la dette s'alourdit.

Il ressort de ce rapport que le budget consacre un effort plus important aux investissements qu'aux revendications du personnel. Une comparaison illustre ce fait : Les investissements sont, par rapport à la tranche annuelle du plan pour 1967, en augmentation de 3,6 p. 100, étant entendu que pour 1966 une tranche supplémentaire de 75 millions de francs va être mise en route. Par contre, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, 13.000 emplois nouveaux seulement sont prévus pour les deux années, alors qu'il en faudrait de 15.000 à 16.000.

J'en ai terminé avec le projet de budget, mais j'aimerais, monsieur le ministre, au nom de la commission des finances, vous présenter quelques suggestions. Je sais que vous y avez déjà pensé et ne voyez dans mes propos qu'un apport positif au travail que vous êtes en train d'accomplir.

Le comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics estime insuffisante la normalisation des bâtiments. La visite de nombreux bureaux de postes m'a permis de constater parfois un luxe dont le coût semble trop élevé. Une normalisation, une standardisation paraissent s'imposer, ce qui ne signifie d'ailleurs pas que les façades de tous les bureaux de postes devraient être les mêmes. A coup sûr, il doit être possible, pour les bureaux de postes comme pour les centraux téléphoniques, de faire appel, pour l'aménagement intérieur, à la construction industrialisée, ce qui permettrait une diminution de la dépense.

Au nom de la commission des finances, je me permets de vous proposer, monsieur le ministre, la création, à la direction des bâtiments, d'une cellule d'architecture. Vous prévoyez la nomination d'un architecte à titre contractuel. Il serait bon en effet d'avoir un architecte, peut-être même deux ou trois, pour surveiller les travaux des trente-huit architectes privés — dont vingt à Paris — avec lesquels travaille actuellement le ministère des postes et télécommunications.

Mais le problème le plus important est celui des matériels, spécialement en matière de télécommunications. En commission des finances, M. Fil a proposé la construction d'une usine nationale de télécommunications et la commission a retenu cette proposition.

J'avais déjà, et je l'ai fait encore depuis lors, étudié ce problème, en collaboration avec plusieurs de vos fonctionnaires et compte tenu des réponses écrites que vous avez faites aux questions que la commission vous avait posées. Il semble que plus que la création d'une usine nationale de télécommunications, il soit nécessaire d'arriver à une concentration, à une association et peut-être même à une véritable fusion des sociétés françaises, non filiales de l'I. T. T. américaine. Si cela était possible — je crois que vos services y travaillent spécialement au C. N. E. T. — nous pourrions arriver à rationaliser les équipements, à spécialiser les fabrications. Les résultats obtenus jusqu'à présent, et qui sont probants doivent vous conduire à persévérer dans cette voie.

En effet, mes chers collègues, vous vous souvenez peut-être qu'en vertu de l'article 54 de la loi de finances de 1963 a été créé un service central de contrôle des prix au C. N. E. T. Cette commission ayant été mise en place, il a fallu près de deux ans pour adapter les fonctionnaires du ministère à l'étude parfaite des prix de revient et des bilans de différentes sociétés avec lesquelles le ministère travaille. Mais déjà quelques rapports ont été déposés, qui montrent, par exemple, qu'en ce qui concerne les télé-imprimeurs électroniques, pour l'année en cours, il a été consenti, par la société avec laquelle le ministère travaille, un rabais de 21 p. 100 par rapport aux prix des marchés

précédents et, en ce qui concerne les machines à affranchir et à enregistrer de guichets, un nouveau prix inférieur de 16,5 p. 100 aux marchés antérieurs.

Certes, il ne faudrait pas extrapoler ces résultats pour tous les autres matériels sur lesquels le comité est en train de travailler. Il faut noter que, en ce qui concerne par exemple les télé-imprimeurs électroniques, les commandes des P. T. T. ont été multipliées par environ 3 à 3,5. Il reste tout de même que, grâce au travail effectué par le ministère, il y aura cette année une baisse de 21 p. 100 ce qui représente un gain sur ces matériels de huit millions de francs actuels.

Actuellement, ce comité étudie le problème des matériels de commutation et de transmission. D'après la note qui m'a été remise, les rapports concernant les câbles urbains et interurbains pourraient être déposés à la fin de l'année et les autres dans un délai maximum de 18 mois, car ils exigent des études de bilans difficiles surtout lorsqu'il s'agit de sociétés, pour lesquelles des crédits d'études très importants sont nécessaires.

Dans ces conditions, on peut escompter en faveur des P. T. T. une baisse de prix importante. C'est ainsi qu'en ce qui concerne les crédits supplémentaires du V^e Plan par rapport aux autorisations de programme de 1965, il est d'ores et déjà entendu que les rabais seront forfaitairement de 15 p. 100 pour les matériels de transmission et de 7,5 p. 100 pour la commutation, alors même que les services du C. N. E. T. n'ont pas achevé des études qui exigent un certain temps.

Je veux ici vous rendre hommage, monsieur le ministre. Grâce à votre action et à celle de vos directeurs, un travail important a été accompli par votre personnel pour aboutir à la vérité des prix des équipements des télécommunications.

Cette baisse des prix, s'ajoutant à l'augmentation d'année en année des autorisations de programme, pourrait peut-être d'ici à quelque temps nous permettre de voir, au bout du tunnel, la lumière, c'est-à-dire que les demandes seraient satisfaites dans un délai très inférieur à quinze ou dix-huit mois.

Le Gouvernement a créé, il y a quelques semaines, le département de l'informatique et « M. Calcul ». Les télécommunications tendront, elles aussi, dans quelques années, vers l'électronique. Je vous suggère donc, monsieur le ministre, de proposer à vos collègues la création de « M. Télécommunications ». Il pourrait peut-être s'agir du même « M. Calcul », mais qui aurait la possibilité, en disposant de crédits spéciaux, de pousser à la fusion et à l'intégration de certaines sociétés travaillant pour l'Etat.

S'il existe cinq sociétés pour la transmission, cinq pour la commutation, en réalité, la concurrence ne joue pas et, contrairement à ce que je croyais les années dernières, il est inutile même d'ouvrir les frontières. L'enquête à laquelle je me suis livré m'a en effet permis de constater que les équipements des sociétés existantes sont utilisés aux deux tiers et que, dans ces conditions, il leur serait possible, si les augmentations n'étaient pas trop brutales, de faire face aux demandes des P. T. T. Il serait dès lors également possible d'avoir des prix de revient inférieurs, donc des prix de vente aux P. T. T. beaucoup plus intéressants pour votre administration.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques suggestions que je voulais vous présenter au nom de la commission des finances.

C'est sous le bénéfice de ces observations que je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter le projet de budget du ministère des postes et télécommunications pour 1967. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, l'exposé complet et très précis que vient de faire mon ami M. Souchal et les rapports écrits qui ont été distribués m'épargneront d'inutiles redites. Je me bornerai à évoquer quelques points.

En ce qui concerne d'abord les télécommunications, et plus particulièrement le téléphone, je suis moins optimiste que M. le rapporteur spécial. Certes, monsieur le ministre, votre projet de budget pour 1967 est en augmentation, en valeur absolue et en valeur relative. Mais il demeurera insuffisant — on ne le dira jamais assez — tant que les besoins, en l'occurrence les demandes d'installations, croîtront plus rapidement que les possibilités de réalisation des équipements, plus rapidement par conséquent que les crédits qui vous sont attribués.

Avec un certain nombre de membres de la commission de la production et des échanges, je souhaiterais connaître le chiffre global des crédits qu'il serait nécessaire d'investir, si par miracle il était soudain possible de réaliser immédiatement tous les travaux de nature à nous mettre au niveau international, ou au moins au niveau des autres pays de la Communauté économique européenne.

Monsieur le ministre, le travail de vos agents augmente chaque jour — M. Souchal vient d'y faire allusion — et, comme le nombre de ces agents n'augmente pas dans la même proportion, vous cherchez avec raison à mécaniser et à motoriser certaines des tâches qu'ils assument. Toute mesure qui tendra à diminuer la fatigue de vos agents sera bénéfique pour le pays et pour ces agents eux-mêmes, qui le méritent tant.

Qu'il me soit permis d'insister à présent sur la nécessité de loger votre personnel à proximité de son lieu de travail et d'éviter que les conjoints ne soient logés loin l'un de l'autre, quand ils le sont.

M. Bertrand Denis. Très bien !

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Vous avez accompli cette année, comme les années précédentes, un important effort, monsieur le ministre. Il est néanmoins insuffisant et les crédits destinés au logement du personnel devraient être majorés.

Nos collègues de la commission de la production et des échanges insistent aussi — cette question ne relève pas de votre département mais vous serez certainement un excellent avocat pour notre commission et pour l'Assemblée tout entière — pour que les collectivités locales aient la possibilité de contracter des prêts sur une dizaine d'années auprès de la caisse d'aide à l'équipement qui vient d'être créée à leur intention.

Ils désirent savoir également si les caisses régionales de crédit agricole sont autorisées à prêter tant aux collectivités locales qu'aux agriculteurs, afin de leur permettre de verser les avances demandées par votre administration.

Par ailleurs, monsieur le ministre, la commission de la production et des échanges souhaite être éclairée sur vos prévisions au sujet des études en cours dans les laboratoires de recherches, à Lannion en particulier. Quand pensez-vous pouvoir généraliser ces nouveaux procédés qui permettraient, paraît-il, de multiplier par dix ou par quinze les rendements de vos infrastructures de câbles ou similaires par l'utilisation des réseaux intégrés, la modulation codée et autres équipements actuellement envisagés ? Nous aimerions être informés sur des procédés qui donneront peut-être dans l'avenir totale satisfaction aux demandeurs du téléphone.

Enfin, monsieur le ministre, nous désirons obtenir des précisions sur la lutte contre le marché noir des lignes téléphoniques. Je ne sais si cette pratique est courante sur l'ensemble du territoire...

M. Xavier Deniau. Mais oui !

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis... mais en tout cas elle l'est dans la région parisienne et des mesures s'imposent.

En contrepartie, on constate de la part de votre administration ce que je n'oserais appeler des abus. Par exemple, l'abonné qui a obtenu en toute bonne foi une ligne téléphonique en versant une avance remboursable, doit de nouveau payer lorsqu'il change d'appartement, et s'il change trois fois d'appartement, il verse trois fois l'avance sans qu'il lui soit possible en cédant sa ligne téléphonique de récupérer les sommes ainsi investies puisque la loi l'interdit.

Sous réserve de ces observations et de celles présentées par M. le rapporteur spécial, la commission de la production et des échanges donne un avis favorable à l'adoption de ce budget. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R. - U.D.T.)

M. le président. La parole est à M. Boisson, inscrit sur les crédits du ministère des postes et télécommunications.

M. Louis Boisson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes tous intéressés au bon fonctionnement de l'administration des postes et télécommunications, dont le budget est actuellement en discussion.

Si, malgré les insuffisances en équipement que l'on peut constater, le service reste assuré de façon acceptable, c'est bien grâce à des personnels d'exécution dont chacun reconnaît la valeur et la plus haute conscience professionnelle. (Applaudissements.)

Le corps le plus important est celui des agents d'exploitation qui groupe environ 70.000 membres, soit près du quart de l'ensemble des personnels des postes et télécommunications. Ces agents recrutés à l'échelon national sur diplôme et par concours sont véritablement polyvalents. Ce sont eux que vous trouvez derrière les guichets, eux qui acheminent vos lettres, eux qui tiennent vos comptes courants postaux, eux qui répondent au téléphone. Ils assurent donc dans une large mesure la bonne marche de l'administration.

Pourtant, on ne peut pas dire que la bienveillance des pouvoirs publics à l'égard de ces agents soit à la hauteur des tâches qu'ils assument. Aussi je voudrais attirer plus particulièrement votre attention sur la question de leur avancement.

Le problème n'est pas nouveau et, à l'occasion de l'examen des budgets précédents, il a déjà été fait état du profond malaise qui règne dans cette catégorie, notamment parmi les agents les plus anciens, recrutés avant 1948 en tant que commis dits nouvelle formule.

Lors de la constitution initiale du corps des contrôleurs, le 1^{er} octobre 1948, un certain nombre de ces commis ont été intégrés dans les différentes administrations. Mais déjà, dans les postes et télécommunications, le pourcentage d'intégration était inférieur à celui des autres départements ministériels. Il a fallu attendre des tranches complémentaires, s'échelonnant de 1957 à 1961, pour qu'enfin l'équilibre soit rétabli. Il devait d'ailleurs être immédiatement rompu de nouveau, toujours au détriment des agents d'exploitation des P.T.T.

Depuis, les 2.900 intégrations qui seraient nécessaires ont été refusées sous le prétexte que les agents d'exploitation ont une possibilité d'avancement vers les recettes que ne possèdent pas les corps homologues des autres administrations. Ce n'est là qu'un prétexte car ce débouché est extrêmement limité et, même si une comparaison simplement quantitative était possible, il faudrait attendre encore une vingtaine d'années pour que le nombre des promotions au grade de receveur de quatrième classe atteigne ce chiffre de 2.900 auquel les agents d'exploitation ont droit au titre des parités externes.

Mais depuis un certain temps, un fait encore plus anormal est venu aggraver le légitime mécontentement de ces agents. En effet, le nombre des contrôleurs des postes et télécommunications actuellement en fonctions est très sensiblement inférieur à celui des emplois budgétairement fixés et, comme il est néanmoins nécessaire d'écouler le trafic, la situation inverse se retrouve tout naturellement en ce qui concerne les agents d'exploitation.

La raison du décalage — plusieurs milliers d'emplois — entre l'effectif en fonctions dans la catégorie B et l'effectif budgétaire n'a pas trait à des difficultés de recrutement. L'explication est plus simple et, par cela même, il est inconcevable qu'il n'ait pas été porté remède à la situation. Il s'agit essentiellement de la condition exigée des contrôleurs par le statut de la catégorie B pour postuler le grade de contrôleur de classe exceptionnelle, condition qui, en raison des évolutions intervenues depuis, ne permet plus de pourvoir la totalité des emplois dont le nombre est fixé à 20 p. 100 de celui des contrôleurs.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, la situation se présente donc ainsi : le respect du principe des parités externes permettrait d'intégrer dans le grade de contrôleur un certain nombre d'agents d'exploitation. Par rapport aux effectifs budgétaires, il n'y a pas assez de contrôleurs et trop d'agents d'exploitation. La logique, le simple bon sens imposent la solution qui serait d'autoriser un plus grand nombre d'agents d'exploitation à devenir contrôleurs puisque, de toute manière, les emplois existent budgétairement et qu'ainsi aucun crédit supplémentaire ne serait nécessaire.

Il faut croire, monsieur le ministre, que ni la logique, ni le bon sens, ni même le respect des règles administratives ne sont considérés par le Gouvernement — qui pourtant parle beaucoup de promotion sociale — comme des raisons suffisantes. La solution qu'il a imposée pour tenter de remédier à l'anomalie actuelle est certainement la plus mauvaise possible. Il a purement et simplement supprimé toute nouvelle création d'emploi de contrôleur dans les postes et télécommunications.

Cette décision, qui ne peut rien résoudre sur le plan administratif, n'aura pour effet justifié que d'accroître le mécontentement.

tement des agents d'exploitation d'abord, qui voient ainsi la porte de la catégorie B non seulement ne pas s'ouvrir mais se fermer encore un peu plus que précédemment tant sur le plan des intégrations que sur celui de la liste d'aptitude prévue par le statut, des contrôleurs ensuite qui verront, eux aussi, dans cette diminution de leur corps, une atteinte à leurs actuelles possibilités de développement de carrière puisque leurs emplois de débouchés sont limités à un certain pourcentage de l'ensemble.

Vous vous demanderez avec moi, mes chers collègues, quelles sont les raisons qui ont pu conduire le Gouvernement à prendre une décision aussi inacceptable alors que même les traditionnels « impératifs budgétaires » ne peuvent être invoqués.

Puisque toutes les conditions pratiques sont remplies pour rétablir dans leurs droits légitimes les agents d'exploitation des postes et télécommunications, tout en mettant la situation des effectifs en harmonie avec les règles de gestion administratives, l'Assemblée peut encore prendre une décision favorable à cet égard.

En mettant fin à une injustice dont sont finalement victimes des catégories représentant plus de 100.000 agents, nous contribuerons au bon fonctionnement d'une administration dont le V^e Plan vient enfin de reconnaître le rôle essentiel dans l'activité économique du pays.

M. le président. La parole est à M. André Halbout. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. André Halbout. Monsieur le ministre, l'examen de votre projet de budget appelle deux sortes de remarques : les unes me conduisent à vous exprimer ma satisfaction ; je reconnais en effet les efforts réels qui sont effectués tant pour les investissements que même, dans certains cas, pour le personnel. Les autres, en revanche, m'incitent à vous faire part de mes regrets et à vous interroger. Il s'agit en particulier de l'absence de certaines mesures que nous aurions aimé voir prendre en faveur de votre personnel.

Sur le premier point, il est en effet satisfaisant de constater que le volume des investissements est supérieur à celui qui était prévu dans la tranche 1967 du V^e Plan. Il est toutefois regrettable que la diminution du montant de l'emprunt entraîne un autofinancement trop important.

Je me réjouis de l'inscription à votre budget d'un crédit concernant la création que nous vous demandons depuis plusieurs années d'une indemnité de puaier pour les préposés ruraux. Il est également heureux que l'augmentation de l'indemnité de gérance et de responsabilité allouée aux receveurs et chefs de centres soit prévue.

Sur le deuxième point, je dois manifester ma surprise de voir, pour 1967, le taux d'augmentation de la prime de résultat d'exploitation encore diminué.

Je pense aussi que les parlementaires ont le devoir de vous faire part du mécontentement exprimé par les organisations syndicales sur de nombreux points tels que l'insuffisance des renforts d'effectifs, la non-revalorisation de la prime spéciale des contrôleurs des installations électromécaniques et la non-extension de cette prime à l'ensemble des techniciens, l'insuffisance du montant de la prime de risque et de l'indemnité horaire pour travail de nuit.

J'attire également votre attention, d'une part, sur certains problèmes relatifs aux personnels des P. T. T. et aux télécommunications et, d'autre part, sur un vœu déjà très ancien émis par la ville de Vire dont j'ai l'honneur d'être le maire.

En ce qui concerne les personnels de votre administration, je présenterai deux séries d'observations. La première porte sur les conditions générales de travail qui sont imposées et le seront de plus en plus à ces personnels ; la seconde est relative à une catégorie particulière, celle des préposés.

Nul n'ignore — et vous êtes mieux placé que quiconque, monsieur le ministre, pour vous en rendre compte — que l'évolution des effectifs de vos personnels n'a pas suivi l'augmentation réellement très considérable du trafic de tous les services de votre administration. Il est d'ailleurs normal et heureux de constater cet accroissement continu qui est l'un des indices les plus nets de l'expansion économique : lettres, plis et paquets recommandés, chèques postaux et télécommunications, bien entendu, enregistrent l'activité sans cesse accrue des entreprises et des particuliers.

Pour faire face à cette expansion, les gains de productivité résultant notamment d'une mécanisation de plus en plus poussée ne suffisent pas. Les retards et les difficultés que les usagers constatent souvent, non sans quelque irritation, ne sont pas imputables à un relâchement de vos personnels. Ceux-ci, dans l'immense majorité, continuent à être ce qu'ils ont toujours été : de remarquables fonctionnaires. Mais ils sont débordés. Certains d'entre eux n'ont pas encore pris leur congé de 1966 ; on pourrait aussi fonder ce jugement sur des constatations médicales de cas d'épuisement nerveux.

A mon avis — je ne suis certainement pas seul à penser ainsi — il est urgent de recruter de nouveaux personnels et d'améliorer les conditions actuelles de travail de ces fonctionnaires : locaux insuffisants, mécanisation trop timide, vieillissement des méthodes.

Monsieur le ministre, je vous serais reconnaissant d'indiquer à l'Assemblée vos intentions sur ces différents points et la possibilité qu'offre votre budget de les matérialiser dans les meilleurs délais.

Dans le domaine des télécommunications, je ne puis faire autrement que de vous signaler l'importance du problème posé par le téléphone rural qui est certainement l'un des éléments de modernisation les plus importants exigés par l'agriculture et la décentralisation industrielle. Je vous demande de réduire d'abord les délais qui découragent trop souvent les auteurs de demandes d'abonnement en instance.

A cet égard, j'ai noté une amélioration sensible concernant les avances exigées des candidats au téléphone. Vos services semblent faire preuve d'une plus grande compréhension. Néanmoins, vous devriez donner de nouvelles instructions afin que le paiement des avances soit le plus souple possible.

Enfin, le manque de circuits impose des retards de plusieurs heures dans les appels, notamment en Suisse normande. Comment dès lors répondre aux impératifs du commerce et de l'industrie ? Comment multiplier les opérations de décentralisation de la région parisienne souhaitées par nous, certes, mais aussi par les pouvoirs publics ? Ce problème est vital pour notre région et je serais heureux d'obtenir de vous, monsieur le ministre, des indications rassurantes sur ce point essentiel.

J'aborde maintenant le problème particulier des préposés. Ces fonctionnaires sont classés, depuis 1957 je crois, en deux catégories : celle des préposés et celle des préposés spécialisés. A l'examen, cette distinction n'apparaît pas réellement justifiée. En effet, il semble que les tâches confiées à ces deux catégories soient exactement les mêmes. Je crois savoir que le principe de la fusion de ces deux catégories est acquis ; le coût de l'opération serait très faible, pour ne pas dire presque négligeable.

Je tiens également à mentionner les problèmes posés par la situation des agents techniques et des agents techniques spécialisés ; je vous demande de bien vouloir envisager la fusion de leurs emplois dans une même catégorie.

D'autre part, je vous serais reconnaissant de bien vouloir reconsidérer les conditions de titularisation des auxiliaires et de l'attribution de leur indemnité de licenciement. Il s'agit de concrétiser dans votre budget une mesure d'équité, voire de simple justice.

Enfin je voudrais vous présenter — peut-être même vous rappeler — le vœu émis depuis la Libération par la ville de Vire, qui souhaite bénéficier de l'émission d'un timbre-poste. Elle a pour cela, ce me semble, de très solides justifications.

Vieille ville normande, en possession du seul beffroi de Normandie, huit fois centenaire, elle est la capitale du bocage normand dont je n'ai pas besoin de vous rappeler les titres touristiques, d'autant plus qu'elle constitue une étape pittoresque sur la route de Granville et du Mont Saint-Michel.

Détruite à 94 p. 100 lors de la Libération, ayant subi de très lourdes pertes — 500 morts hélas ! — dues aux bombardements, Vire estime, en outre, que sa société philatélique, couronnée à Istamboul en 1963 et à Paris en 1964, pourrait donner à l'émission d'un timbre l'éclat convenable.

Je vous demande de bien vouloir accomplir en faveur de cette ville un geste dont elle vous sera infiniment reconnaissante.

Monsieur le ministre, ma satisfaction, mais aussi mes remarques et mes demandes me semblent justifiées ; je ne doute pas que vous voudrez bien me répondre et me faire part de vos projets qui tendront — j'en suis convaincu — à améliorer le climat

social dans votre administration, mais aussi à donner plus de possibilités aux usagers et, dans le cas particulier que j'ai évoqué, à faire en sorte de mieux faire connaître notre ville de Vire par l'émission de ce timbre que je souhaite ardemment. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Berger. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Henry Berger. Mesdames, messieurs, les nécessités de la vie quotidienne nous mettent en rapport plusieurs fois par jour avec le personnel des postes et télécommunications. Je suis heureux, à cette tribune, de rendre hommage à l'amabilité, à la compétence et au dévouement de ce personnel à tous les niveaux, que ce soit aux guichets, au téléphone ou dans les services,

Mais ce personnel connaît des soucis et souffre de certaines conditions de travail qui lui sont imposées; j'ai pu moi-même m'en rendre compte sur place. Je sais, monsieur le ministre, quelles sont vos préoccupations à ce sujet et je reconnais ce que vous avez déjà fait. Mais il est nécessaire que vous fassiez porter vos efforts sur certains points le plus tôt possible.

Aucun poste d'opératrice de téléphone n'est prévu à votre budget. Or, malgré l'automatisation des liaisons urbaines, l'augmentation du trafic manuel est de 2 p. 100, ce qui exigerait la création d'au moins 500 emplois nouveaux. Ces créations d'emploi permettraient d'améliorer les conditions de travail du personnel, en tenant compte du travail du dimanche et du travail de nuit, et éviteraient aussi de longues attentes aux usagers.

En regard du travail accru qui leur sera demandé, une augmentation de 25 francs de la prime annuelle de résultat d'exploitation a été promise, ce qui représente une augmentation de 5 p. 100, alors que les recettes d'exploitation proprement dites ont augmenté de 12 p. 100. Cette situation peut paraître surprenante, à moins de considérer comme normal que ce surplus de recettes soit affecté à l'autofinancement, assuré au taux énorme de 90 p. 100, qu'aucune entreprise ne connaît.

En outre, lorsqu'un candidat préposé ou conducteur de province a été admis au concours national, il doit effectuer un stage d'une année environ à Paris, c'est-à-dire quitter son domicile et, la plupart du temps, sa femme et ses enfants pour rejoindre la capitale où son salaire de base ne lui permet qu'avec difficulté de faire vivre sa famille, étant donné les frais auxquels il doit faire face pour se loger et se nourrir personnellement.

Ce stage est-il indispensable ?

Après avoir rencontré à Paris plusieurs stagiaires originaires de ma région, je ne le crois pas. En effet, ils ne suivent aucun cours et font simplement un travail subalterne de remplacement. Pourquoi, alors, ne pas les laisser en province ? Pourquoi obliger le futur préposé rural à passer une année à Paris, une année qui lui coûtera cher matériellement et très souvent moralement ?

M. Jacques Marette, ministre des postes et télécommunications. Me permettez-vous de vous répondre immédiatement sur ce point ?

M. Henry Berger. Volontiers.

M. le président. Avec l'autorisation de l'orateur, la parole est à M. le ministre des postes et télécommunications.

M. le ministre des postes et télécommunications. Le problème que vous posez l'a déjà été à de nombreuses reprises et je vous répondrai d'abord qu'il n'existe pas de stage à Paris pour les préposés.

Mais, dans mon administration, 70 p. 100 des fonctionnaires sont recrutés dans quinze ou dix-sept départements. Elle ne peut donc pas, matériellement, les employer dans ces départements qui, pourtant, utilisent plus de personnel qu'il ne convient. De plus, les possibilités de recrutement sont insuffisantes dans la région parisienne et dans les régions industrielles du Nord et de l'Est. Nous sommes donc obligés d'imposer aux jeunes débutants de venir passer quelques années à Paris, car cet exil dure souvent plus d'une année. Si pour ceux qui viennent

de la Côte-d'Or, la durée n'est que d'un an, c'est que vous connaissez une situation favorable, mais les jeunes préposés originaires de Toulouse ou de Montpellier sont en général appelés pour beaucoup plus longtemps à Paris, sans parler de ceux qui sont originaires de la Réunion ou de la Guadeloupe.

Comme je ne peux imposer aux régions industrielles de la France de présenter suffisamment de candidats, je suis obligé de faire venir des postulants de province à Paris, à mon plus vif regret, car ils y sont déracinés et nous devons les loger. Mais je ne peux pas manquer de personnel à Paris et avoir du personnel en surnombre dans certains départements de province; pour remédier à cette situation, il n'y a pas d'autre moyen que cette sorte de péréquation nationale.

M. Henry Berger. Monsieur le ministre, je vous remercie de cette explication ainsi que de la faveur qui est faite à la Côte-d'Or. (Sourires.)

D'ailleurs, le terme de « préposé rural » me rappelle que ces agents attendent toujours une compensation pour leur travail du samedi après-midi, car ils sont astreints à une tournée journalière six jours par semaine.

Les agents d'exploitation, dans une certaine proportion, ont été incorporés dans le corps des contrôleurs, ce qui leur donne en fin de carrière un traitement mensuel supérieur de 450 francs au traitement d'agent d'exploitation. Il serait juste que le pourcentage d'incorporation soit augmenté et qu'on arrive rapidement à l'intégration totale de ces agents d'exploitation. En effet, c'est l'administration des P. T. T. qui connaît le plus faible pourcentage d'intégration des agents d'exploitation. Il serait souhaitable de combler ce retard.

Quant aux contrôleurs, la possibilité leur avait été donnée le 1^{er} janvier 1961 d'accéder au grade de contrôleur divisionnaire, par sélection au choix ou par un examen professionnel.

Un décret en date du 11 septembre 1964 créait 4.500 postes. Or, sur ces 4.500 postes, 4.000 ont été pourvus par l'intégration des surveillants et surveillants comptables, si bien que 500 postes seulement ont été offerts, en réalité, à 35.000 contrôleurs.

Le budget de 1967 ne prévoit que 250 supplémentaires. C'est vraiment peu.

Monsieur le ministre, ces problèmes de personnel ont une incidence, non seulement sur le service, mais aussi sur les réalisations. Nous sommes presque quotidiennement sollicités par des usagers ou plutôt par de futurs usagers qui, depuis des mois, des années même, attendent un branchement téléphonique.

Dans notre région, pendant plusieurs années, aucun abonné nouveau n'a été raccordé au réseau parce qu'il n'y avait plus de lignes disponibles. Un nouveau central a été construit, mais le manque de personnel technique freine maintenant les raccordements.

De toute façon, les délais d'attente sont toujours trop longs; il est indispensable qu'un effort particulier soit consenti dans ce domaine. L'écoulement du trafic est toujours source de grande difficulté. A certaines heures, il est difficile d'obtenir les communications à longue distance. L'usager s'impatiente et les téléphonistes sont les premières victimes de cette situation, ce qui aggrave encore leurs difficultés.

Nous, usagers, nous voulons bien répondre à l'appel qui est fait à notre compréhension, à condition que vous, monsieur le ministre, vous vouliez bien considérer que nos suggestions et nos demandes ont pour objet l'amélioration des conditions de travail de votre personnel et, par conséquent, la satisfaction des usagers de vos services, toujours plus nombreux et toujours plus pressés.

Le fonctionnement et la cadence d'investissement des postes et télécommunications ne doivent en aucun cas freiner le rythme normal de l'évolution nationale en provoquant un retard des possibilités offertes aux millions d'usagers.

Monsieur le ministre, je vous ai fait part, dans un style peut-être un peu trop télégraphique, de quelques suggestions notées au cours de l'année écoulée, pensant que vous voudrez bien les prendre en considération et leur donner la suite qu'elles méritent.

Après avoir signalé quelques-uns des problèmes qui se posent au personnel de votre ministère, je terminerai par l'évocation d'une préoccupation plus générale: le déficit d'exploitation des chèques postaux.

Le bilan annuel fait apparaître son importance. Ses causes résident essentiellement dans la gratuité des virements — 70 p. 100 du trafic — qui est de règle en matière bancaire et dans l'insuffisance de la rémunération des capitaux en dépôt mis à la disposition du Trésor moyennant un intérêt de 1,50 p. 100.

La faiblesse de ce taux d'intérêt ne peut guère se justifier. En effet, les avoirs globaux des comptes courants postaux font preuve d'une remarquable stabilité; les fluctuations passagères qui les affectent sont de très faible ampleur. Bien plus, s'agissant de dépôts à vue, leur masse peut, en effet, être considérée comme une créance à long terme sur le Trésor.

Ces avoirs sont en augmentation réelle et constante. Si le service des chèques postaux avait la libre disposition de ces fonds, il pourrait vraisemblablement en attendre un taux de rendement moyen d'au moins 5 p. 100, comme la caisse nationale d'épargne. Sans aller aussi loin, la fixation à 3 p. 100 du taux de l'intérêt sur les sommes en dépôt au Trésor permettrait d'équilibrer les ressources et les charges du service.

Ce taux, bien que double du taux actuel, resterait cependant inférieur à celui que devrait servir le Trésor s'il devait rechercher ailleurs les fonds que les chèques postaux mettent à sa disposition.

J'espère que, sur ce point au moins, monsieur le ministre, vous approuverez ces quelques remarques. Il me reste à souhaiter que M. le ministre des finances soit également d'accord. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

M. Bertrand Denis. Monsieur le ministre, chargé par le groupe des républicains indépendants de vous exposer quelques réflexions au sujet de votre budget, j'aurais aimé pouvoir vous présenter un travail synoptique, mais le temps qui m'est imparti ne me le permet pas. Je procéderai donc par touches successives.

Je parlerai d'abord de ce qui va dans votre ministère, non pas à travers l'étude de documents, mais selon l'impression que peut ressentir un simple citoyen ou l'un de ses représentants.

L'amélioration des bureaux de postes en France, notamment au point de vue de la propreté, est incontestable; malheureusement, la publicité y prolifère. Le mieux serait de la proscrire, même si elle émane d'organismes de l'Etat ou d'organismes para-étatiques.

Je saluerai ensuite le dévouement du personnel avec lequel nous sommes en contact. Dans un bureau où personne ne me connaissait, j'ai pu juger cet été combien certaines de vos employées pouvaient avoir de patience. De cette tribune, que vos préposées en soient remerciées. (Applaudissements.)

Dans ce débat, mon ami Voilquin interviendra sur les problèmes — il y en a — relatifs au personnel car nous nous sommes partagé la tâche. Mais, dès maintenant, nous vous remercions de l'effort que vous avez consenti en faveur de l'amélioration de l'habillement de votre personnel. Nous y sommes sensibles.

Mais il faut bien présenter quelques observations. Comment n'y en aurait-il pas sur un sujet aussi important que les télécommunications ?

Vous avez déjà répondu à un orateur précédent que vos préposés étaient originaires, pour la plupart, de certains départements et que vous étiez obligé de les envoyer à Paris.

Lorsqu'ils sont célibataires, vous pouvez les loger sans trop de difficultés et certains de vos services fonctionnent de façon satisfaisante, même lorsqu'ils sont éloignés des centres d'emploi, ce qui incite certains de vos préposés à rechercher une chambre plutôt que de recourir au logement officiel. Mais il n'en est pas de même, malheureusement, pour les préposés mariés.

Je connais des cas, combien pénibles, où les séparations imposées par le logement à Paris ont provoqué des troubles dans les jeunes ménages, des troubles graves qui ne sont pas sans répercussions futures sur les enfants qui sont nés de ces unions, sans parler des conséquences néfastes pour le pays.

Monsieur le ministre, il serait bon de prévoir des mesures à leur égard. Vous voulez que des jeunes gens de l'Ouest ou d'autres régions viennent à Paris pour y être préposés. Mais vous leur imposez un séjour de un, deux ou trois ans, sans tenir compte de leur situation de famille. Ils ont pourtant le droit d'être mariés. Faites quelque chose pour eux.

M. Jacques Marette, ministre des postes et télécommunications. Voulez-vous me permettre de vous répondre sur ce point ?

M. Bertrand Denis. Volontiers.

M. Jacques Marette, ministre des postes et télécommunications. D'abord, tous ceux qui passent le concours pour devenir préposés sont parfaitement au courant des conditions. Ensuite, je ne peux pas obliger les préposés à être célibataires. En outre, je ne peux pas prendre de mesures discriminatoires au sein de la fonction publique.

C'est un problème douloureux dont je suis parfaitement conscient, croyez-le bien, mais aucun fonctionnaire des P. T. T. appelé à servir à Paris, après son succès au concours, n'est pris au dépourvu : il connaît les conditions à l'avance. Ou bien il faudrait refuser les gens mariés, ou bien, si tous les jeunes ménages étaient, par priorité, affectés en province, les fonctionnaires mariés de Paris demandant à y être mutés ne pourraient y aller. Ce serait alors un statut d'inégalité absolue.

Cela procède du fait qu'en France les gens qui se destinent à la carrière des P. T. T. ne sont pas répartis proportionnellement à la population et à la situation géographique. C'est un problème douloureux, mais je n'y peux rien. Les Suisses en sont arrivés à autoriser les étrangers à servir comme préposés dans leur propre pays.

M. Bertrand Denis. Je vous remercie, monsieur le ministre, de ces précisions.

Certes les gens qui vont à Paris sont parfaitement conscients de l'engagement qu'ils ont pris à votre égard. Mais ils ont tout de même un corps et une âme. S'ils sont mariés, pourquoi ne pas faire quelque chose en leur faveur, du genre de ce qui se fait, par exemple, dans certains hospices ? Pourquoi ne pas les aider à mener la vie saine et sérieuse qu'ils veulent avoir ? Pourquoi courir le risque de briser des ménages ?

Il faut donc étudier avec vos collègues de l'équipement et du logement et avec M. le Premier ministre tous les moyens qui pourraient être employés à cet égard. C'est important. Le temps me manque pour insister davantage.

Laissez-moi vous parler aussi des préposés aux centraux téléphoniques. En tant qu'industriel, je sais que la cadence d'amortissement réel d'une utilisation est importante. Pourquoi employer des centraux manuels si, comme on me l'a dit, à partir d'un certain chiffre, on peut considérer qu'en cinq ans le central automatique est payé ? Nous aimerions obtenir quelques précisions à ce sujet.

Toujours en ce qui concerne le téléphone, voici d'autres points qui doivent être examinés.

Il s'agit d'abord du cas de certaines personnes — commerçants, industriels, fonctionnaires, médecins responsables d'une clinique ou d'un hôpital — travaillant dans un lieu situé entre la capitale et une station touristique. L'hiver les relations téléphoniques sont bonnes, mais l'été de grandes difficultés surgissent souvent. Ceux qui sont restés sur place sont obligés d'attendre longtemps la communication demandée parce que d'autres sont partis en vacances à la mer ou à la montagne.

Il importe, monsieur le ministre, de réserver une certaine puissance de circuits aux gens demeurés à leur travail et qui sont souvent obligés de faire face à des situations nécessitant une mesure urgente, en particulier, par exemple, lorsqu'il s'agit de porter secours à quelqu'un. La situation actuelle laisse à désirer.

Personnellement, j'ai reçu — et je ne suis certainement pas le seul — un nombre incroyable de doléances émanant de gens qui habitent dans des villes situées entre la mer ou la montagne et les grands centres et qui ne peuvent utiliser normalement le téléphone à l'époque où d'autres partent en vacances, alors qu'eux-mêmes ne disposent que d'un personnel réduit. D'où des difficultés qui provoquent bien des aigreurs.

Le second point concerne l'accroissement de votre réseau. Quand on considère l'effort accompli à certaines époques pour construire des voies ferrées, pour créer le métro parisien et pour réaliser nombre d'autres grands travaux, comme ceux qui sont relatifs à l'électrification de nos campagnes, on a le droit de se demander pourquoi notre pays n'accomplit pas l'effort qui lui est indispensable pour rattraper son retard dans le domaine téléphonique.

On en vient à se demander, monsieur le ministre, jusqu'à quel point vos propres services croient à l'avenir du téléphone et s'ils n'envisagent pas telle ou telle découverte ultérieure qui rendrait inutiles les investissements actuels.

Nous sommes vraiment anxieux. Lors de la visite que M. le Président de la République a effectuée dans mon département, j'ai été très frappé d'entendre tous les maires évoquer ce problème devant le chef de l'Etat. Croyez-moi, monsieur le ministre, ce n'est pas pour le plaisir de « faire du volume », si je puis me permettre cette expression, qu'ils intervenaient de la sorte, mais bien parce que cela correspondait à un besoin pressant, et ce besoin est peut-être encore plus pressant dans certaines régions isolées de nos campagnes, où l'on veut maintenant aussi produire davantage et où le téléphone est la condition indispensable de cette productivité.

Dans la mesure où vous pouvez faire établir des lignes longues — problème difficile, que vous avez partiellement résolu en modifiant les conditions d'établissement, ce dont je vous remercie, car j'étais intervenu à ce sujet l'an dernier — je voudrais que ces lignes soient prioritaires lorsqu'il s'agit de lignes collectives, c'est-à-dire de cabines publiques ou semi-publiques, et que l'on n'attende pas deux ou trois ans.

Je sais que tout cela n'est pas facile. Je vous remercie à nouveau de tout ce que vous avez fait pour que votre administration fonctionne bien. Je vous demande instamment de penser aux problèmes humains, techniques et économiques que je viens d'évoquer. Ils sont importants et la nation ne saurait les passer sous silence. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1967 (n° 2044) ; (rapport n° 2050 de M. Louis Vailon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Postes et télécommunications (annexe n° 34. — M. Souchal, rapporteur spécial ; avis n° 2053 de M. Wagner, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Affaires sociales :

Santé publique et population (annexe n° 4. — M. Bisson, rapporteur spécial ; avis n° 2074 de M. Mainguy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Travail et sécurité sociale (annexe n° 5. — M. Raymond Boisdé, rapporteur spécial ; avis n° 2075 de M. Herman, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

